

SOMMAIRE

RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2003

- Activité résumée du Groupe 30
- Chiffres clés des divisions 33

COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2003

- Compte de résultat 35
- Bilan 36
- Tableaux des flux de trésorerie 38

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2003

- Annexes 40
- Rapport des commissaires aux comptes 61

COMPTES SOCIAUX DE LISI S.A. AU 31 DÉCEMBRE 2003

- Rapport de gestion sur les comptes sociaux de LISI S.A. 62
- Compte de résultat de LISI S.A. 64
- Bilan de LISI S.A. 65
- Tableaux des flux de trésorerie de LISI S.A. 66
- Annexes et rapports 67

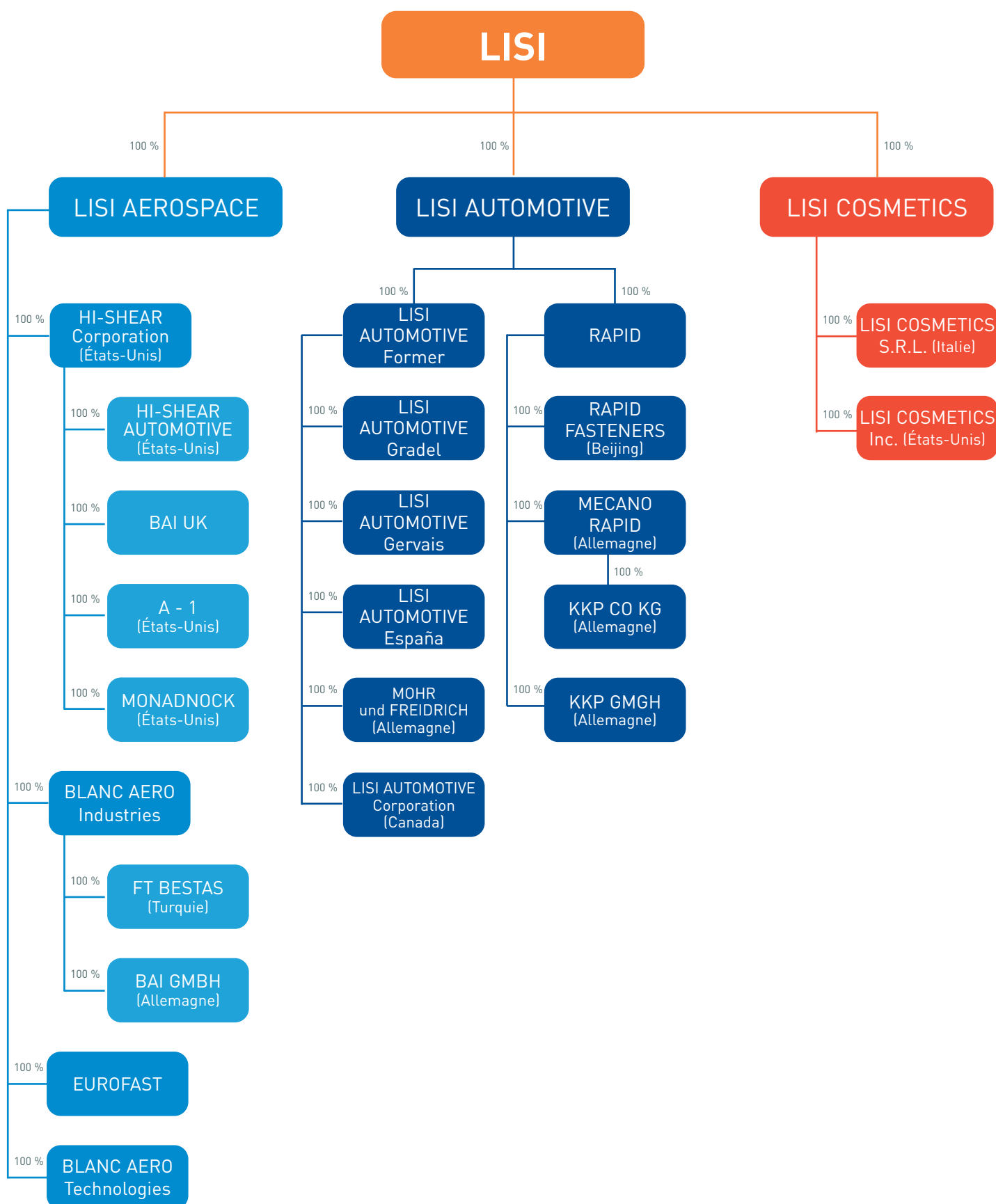
INFORMATIONS JURIDIQUES et GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

- Renseignements généraux concernant l'émetteur 80
- Gouvernement d'entreprise 82

TABLE DE CONCORDANCE et GLOSSAIRE

- Table de concordance 94
- Glossaire 95

ORGANIGRAMME JURIDIQUE



Rapport de gestion sur les comptes consolidés au 31/12/2003

(en millions d'euros)	2003	2002	2001
Chiffre d'affaires	506,00	517,66	559,61
dont étranger	243,51	250,73	261,81
EBITDA	78,70	77,32	86,79
EBIT	51,86	47,04	61,58
Résultat net avant écarts d'acquisition	29,57	23,66	34,26
Résultat net après écarts d'acquisition	21,00	12,38	26,15
Effectifs inscrits fin de période	4 864	4 923	5 086
Trésorerie provenant de l'exploitation	60,32	70,58	94,47
Investissements	25,16	29,25	37,14
Investissements financiers nets	0,57	12,83	-6,35
Capitaux propres et minoritaires	256,74	252,20	258,82
Endettement financier net	63,11	97,20	125,97
<i>Retour sur capitaux investis</i>	15,3 %	12,8 %	15,1 %
<i>Retour sur capitaux propres</i>	8,3 %	4,9 %	10,4 %

UNE ACTIVITE GLOBALE EN PROGRESSION DE + 1,1 % A DOLLAR CONSTANT

En tenant compte de la sortie de ARS Industries et du site de Aillevillers cédé au cours de l'année 2002 dont les ventes ont été quasiment compensées par l'intégration de MONADNOCK, le périmètre 2003 est donc globalement comparable à celui de 2002. Le principal effet significatif de l'exercice aura été celui du dollar.

Ainsi, le chiffre d'affaires consolidé du groupe LISI s'établit sur l'exercice 2003 à 506 M€, en recul de - 2,3 % par rapport à l'exercice précédent mais en progression de + 1,1 % à dollar constant. Il montre par ailleurs une évolution (à dollar constant) en deux temps : un bon 1^{er} semestre, en hausse de + 2,3 % (+ 1,8 % au T1 et + 2,7 % au T2) et un 2^{ème} semestre stable à - 0,3 % (dont - 1,5 % au T3 et + 0,9 % au T4).

La part du chiffre d'affaires réalisé à l'étranger, sous l'effet de la baisse du dollar, se maintient à 48,1 % du total.

L'évolution trimestrielle de l'activité est résumée dans le tableau ci-dessous :

	2003	2002	Variations à nouveau périmètre	Variations à dollar constant
1 ^{er} Trimestre	136,2	138,6	- 1,7 %	+ 1,8 %
2 ^{ème} Trimestre	132,4	133,3	- 0,7 %	+ 2,7 %
3 ^{ème} Trimestre	115,4	120,4	- 4,2 %	- 1,5 %
4 ^{ème} Trimestre	122,0	125,4	- 2,7 %	+ 0,9 %
TOTAL	506,0	517,7	- 2,3 %	+ 1,1 %

Le creux de l'activité a surtout été perceptible durant l'été 2003 sous l'effet de mesures d'adaptation des niveaux de stocks de nos grands clients automobiles.

LES ACTIONS DE PROGRÈS LANCÉES EN 2003 COMMENCENT À PORTER LEURS PREMIERS FRUITS : AMÉLIORATION TRÈS NETTE DE L'EBITDA ET DE L'EBIT

Un plan global déployé au niveau du groupe dénommé **ACE** (Amélioration Continue vers l'Excellence), s'il a généré des coûts, a également mis en évidence des zones d'économies dans le fonctionnement de nos unités de production. L'impact dans l'amélioration des performances ne s'est fait sentir que sur la fin de l'exercice et devrait jouer à plein son rôle en 2004.

Sur la période 2003, on note la poursuite de l'amélioration du taux de la valeur ajoutée (opérations de réintégration de sous-traitance, optimisation de l'outil industriel) de 1,9 point, tandis que la masse salariale croît de son côté de 1,1 point. En conséquence, l'**EBITDA** augmente de 1,4 M€ à 15,6 % du chiffre d'affaires contre 14,9 % l'exercice précédent.

Sous l'effet d'une politique plus stricte en terme d'investissements et de la fin en 2002 des grands programmes d'équipements de capacité, le niveau d'amortissement en valeur absolue est en légère baisse à 26,4 M€ en 2003 contre 26,7 M€ en 2002.

La mise en place d'une gestion efficace du risque client permet cette année de maîtriser le niveau des provisions pour défaillance des créances clients, ainsi que la décote des stocks. L'**EBIT** consolidé annuel s'améliore à 10,2 % en 2003 contre 9,1 % en 2002 confirmant ainsi les niveaux du premier semestre 2003.

REDRESSEMENT SPECTACULAIRE DU RÉSULTAT NET

En 2003, la nette diminution de l'Endettement Financier Net conjuguée à la baisse des taux a permis d'améliorer nettement le résultat financier de 4 M€.

Le résultat exceptionnel prend en compte l'impact de l'incendie de l'atelier de polissage de l'usine de Saint-Saturnin-du-Limet dans la division LISI COSMETICS pour un produit net de 2,0 M€, ainsi qu'un certain nombre de coûts exceptionnels liés à de nouvelles dispositions environnementales pour une charge de 0,6 M€ et enfin les conséquences éventuelles de litiges ouverts et connus pour une charge de 2,5 M€. Ainsi, le résultat exceptionnel est une perte de 3 M€ en 2003 contre une perte de 5,4 M€ en 2002.

En 2003, les mesures prises, ainsi que les dépréciations exceptionnelles de 2002, permettent à l'amortissement des écarts d'acquisition de retrouver un niveau presque normatif à - 8,6 M€.

Compte tenu de ces éléments, le résultat net ressort à 21 M€ soit une progression de + 69,4 % par rapport à 12,4 M€ pour l'exercice 2002.

TOUJOURS UN EXCELLENT FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLE ...

A 58,8 M€, soit 11,6 % du chiffre d'affaires, la capacité d'autofinancement permet au groupe de confirmer sa capacité à dégager de la trésorerie. En effet, avec des investissements nets qui s'élèvent à 24,9 M€ (contre 25,9 M€ en 2002) et grâce à une bonne maîtrise du **BFR** (Besoin en Fonds de Roulement) qui diminue de 1,5 M€*, l'excédent de trésorerie (**Free Cash Flow**) s'élève à 35 M€ soit 7,0 % du chiffre d'affaires.

* dont 2,6 M€ d'effet de la cession de créances.

... QUI PERMET ENCORE D'AMÉLIORER LA STRUCTURE DU BILAN

Après le versement des dividendes pour plus de 5,9 M€, l'Endettement Financier Net (**EFN**) a été réduit de 34,1 M€ (contre une baisse de 28,8 M€ en 2002) ramenant le ratio **EFN / EBITDA** à 0,8 contre 1,25 en 2002. A titre d'information, un complément d'indemnités d'assurance pour LISI COSMETICS de 2,5 M€ a été encaissé en janvier 2004.

Entre 2000 et fin 2003, le groupe aura donc réalisé une diminution de la dette nette de 122 M€.

Même après un effet dollar défavorable sur le montant des capitaux propres de 10 M€, l'augmentation est sensible à 256,7 M€ contre 252,2 M€ en 2002.

Le **Gearing** redescend au niveau appréciable de 24,6 % à fin 2003, contre 38,5 % en 2002.

PERSPECTIVES 2004

Si le groupe en 2003 a prouvé sa capacité à améliorer ses marges et à consolider sa position financière, il devrait démontrer sur l'exercice 2004 et les suivants sa capacité de croissance tant sur le plan interne qu'externe, tout en poursuivant sa recherche d'excellence des performances.

LISI AEROSPACE

Fixations & composants d'assemblage pour l'aéronautique

Chiffres clés consolidés de LISI AEROSPACE

(en millions d'euros)	Chiffre d'affaires	Effectifs payés temps plein*	EBIT	Capacité d'auto financement	Investissements industriels	Endettement financier net
Exercice 2003	180,68	1 900	24,21	25,71	6,04	- 1,92
Exercice 2002	180,22	1 969	15,47	23,74	7,69	19,04
Variation 2003/2002	+ 0,3 %	- 3,5 %	+ 56,5 %	+ 8,3 %	- 21,5 %	N.A
Exercice 2001	200,80	2 002	29,08	26,50	13,13	25,65

* y compris intérimaires

AMÉLIORATION PROGRESSIVE DU SECTEUR

Après un début d'année 2003 sinistre avec la guerre en Irak et l'épidémie de SRAS en Asie, l'amélioration progressive du secteur se confirme. Le premier bilan 2003 est plutôt meilleur que prévu : Boeing a livré 281 appareils en 2003 (contre 275 attendus) tandis qu'Airbus a livré finalement 305 avions sur la période. Les nouvelles des avionneurs régionaux s'inscrivent également dans une évolution positive avec des confirmations de cadences en hausse tant pour Bombardier (programme CRJ 700) que pour Embraer (programme ERJ 170 et 190).

En Europe, c'est surtout l'avancement du programme A380 qui soutient favorablement la demande ; ainsi la *B.U.* « Airframe Europe » s'inscrit en hausse de + 7,7 %. Aux USA, les commandes militaires n'ont que très marginalement servi de relais de croissance, l'activité s'inscrivant en baisse de - 5,5 % en euro malgré une hausse de + 15,0 % en dollar grâce à l'impact positif de Monadnock. L'activité moteurs reste stable, malgré un marché en baisse de - 2 %.

L'activité Racing, sous l'effet de changements importants dans les règles des différentes compétitions aux USA, recule légèrement à périmètre constant. Ce phénomène spécifique ne devrait marquer que le seul exercice 2003.

CHARGE DES SITES DE PRODUCTION MIEUX ÉQUILIBRÉE

Aux USA, la production de l'usine de Torrance bénéficie, sur le second semestre et depuis la qualification de ce site par Airbus, d'une demande plus soutenue. En dollar, la production ne recule que de 6 %. Le site de Monadnock a été totalement transformé pour être aujourd'hui aux normes du groupe, l'objectif en terme de volume d'activité étant parfaitement respecté.

Les clients les plus actifs chez Hi-Shear aux USA ont été Bombardier, Embraer, les usines européennes (3,6 M\$ sur la période, essentiellement en sous-traitance de pièces Airbus) ainsi que l'ensemble de la distribution sur la fin de la période.

Le volume d'activité identifié à destination des applications militaires est évalué à 3,5 M\$ aux USA en 2003.

En Europe, le fonctionnement de la *B.U.* « Airframe » a été en tout point satisfaisant. L'essentiel des

investissements capacitaires et dimensionnels a été réalisé en 2002. L'exercice 2003 a vu la production augmenter de 16 %, permettant de faire face à des demandes en forte hausse de la part d'Airbus (+ 44 %), sans que les indicateurs logistiques ne se dégradent.

La *B.U.* « Engine et Criticals » ne bénéficie pas encore de cet effet volume. La production reste stable pour un chiffre d'affaires en euro en léger retrait.

Le Racing a adapté sa capacité de production en fonction de la demande : en baisse aux USA et en hausse en Europe sans que ses performances ne s'en trouvent affectées.

RENTABILITÉ EN NETTE AMÉLIORATION

Grâce à ce meilleur équilibre de charge et donc à une contribution plus significative des USA en fin de période, aux actions de progrès sur tous les sites, ainsi qu'à l'excellente performance du racing, les résultats de la division retrouvent leurs niveaux historiques. L'*EBIT* s'affiche à 13,4 % du chiffre d'affaires en progression de plus de 56 % par rapport à 2002, année de bas de cycle. La capacité d'autofinancement s'améliore moins nettement à 14,2 % contre 13,2 % précédemment, mais le contrôle constant de cet indicateur et des besoins en fonds de roulement permet de largement financer les investissements de 6 M€ et contribuer pleinement au désendettement du groupe.

PERSPECTIVES 2004

Le début de l'exercice 2004 bénéficie d'un carnet à livrer en hausse de 10 % en euro grâce à la division européenne, activité principalement tournée vers les besoins d'Airbus. La remontée du carnet sur la fin de période 2003 aux USA laisse également augurer d'un niveau de production largement au-dessus du point mort. Le démarrage de la saison de Formule 1 en Europe et l'identification de nouveaux créneaux de marché aux USA permettent d'avoir une visibilité favorable sur le premier trimestre dans ce segment de niche.

Le niveau du dollar reste un élément exogène préoccupant, même si le groupe reste naturellement peu affecté dans sa performance aux fluctuations court terme du dollar et de la livre sterling.

LISI AUTOMOTIVE Fixations & composants d'assemblage pour l'automobile

Chiffres clés consolidés de LISI AUTOMOTIVE

(en millions d'euros)	Chiffre d'affaires	Effectifs payés temps plein*	EBIT	Capacité d'auto financement	Investissements industriels	Endettement financier net
Exercice 2003	278,80	2 542	25,97	29,00	13,93	22,92
Exercice 2002	283,23	2 530	29,67	33,24	18,35	30,31
Variation 2003/2002	- 1,6 %	+ 0,5 %	- 12,5 %	- 12,8 %	- 24,1 %	- 24,4 %
Exercice 2001	287,35	2 654	28,24	30,09	21,10	23,90

* y compris intérimaires

UN LÉGER REcul DU CHIFFRE D'AFFAIRES

A l'image du marché européen en léger recul sur 2003, l'activité de LISI AUTOMOTIVE a été très contrastée au cours de l'année 2003. Après un premier semestre avec un chiffre d'affaires équivalent à celui de 2002, la réduction de la production chez la plupart de ses clients s'est traduite au 2^{ème} semestre 2003 par une baisse des ventes de l'ordre de 4 %, en ligne avec le recul de la production automobile tel que mentionné ci-dessus. Les décisions de déstockage prises par les constructeurs, puis par les équipementiers, ont entraîné un véritable trou d'air pendant l'été.

Au cumul de l'exercice, le chiffre d'affaires 2003 de LISI AUTOMOTIVE à 278,8 M€ est en léger retrait de 1,6 % par rapport à 2002.

LISI AUTOMOTIVE a une organisation commerciale centralisée et organisée en quatre divisions de ventes. Le chiffre d'affaires de la Division Constructeurs Automobiles France a augmenté. Celui des Constructeurs Automobiles Allemagne et de la Division Industrie est resté stable par rapport à 2002 tandis que les ventes de la Division Equipementiers Mondiaux ont reculé de 3 %. Cette réduction est principalement due au déstockage violent exprimé ci-dessus, conjugué à des baisses de prix importantes concédées à certains clients pour conserver les volumes.

RENTABILITÉ EN REcul

Dans cette conjoncture difficile, l'exercice 2003 est en recul par rapport à 2002, même si des progrès significatifs ont été faits dans certaines *B.U.* A ce stade, il peut être mis en évidence que le plan de progrès *ACE* n'a pas eu d'impact majeur sur l'exercice puisque les coûts de déploiement du plan ont couvert les économies générées.

L'*EBITDA* de LISI AUTOMOTIVE s'établit à 41,1 M€ en 2003 contre 44,7 M€ en 2002, tandis que la marge opérationnelle (*EBIT*) diminue de 10,5 % du chiffre d'affaires en 2002 à 9,2 % en 2003. La capacité d'autofinancement atteint 29,0 M€ soit 10,4 % du

chiffre d'affaires. Avec des investissements industriels en baisse à 13,9 M€ (contre 18,3 M€ en 2002), la division automobile permet de contribuer significativement au désendettement net du groupe.

Le recul de l'*EBIT* est entièrement dû à la *B.U.* « Composants Mécaniques » qui travaille principalement avec les équipementiers pour lesquels les volumes de ventes ont fortement reculé au moment où des capacités de production supplémentaires étaient installées au Canada, ce qui en 2003 a alourdi les charges et les amortissements à hauteur de 1,5 M€ par rapport à 2002. Cette usine tournera à plein à partir de mi 2004. Les autres *B.U.* : « Fixations Vissées » et « Fixations Clippées Métal et Plastique » ont enregistré de bons résultats en 2003 par rapport à 2002 grâce aux mesures qualité, logistique et 5S déployées en 2003 et qui seront relayées par les effets du plan *ACE* en 2004.

PERSPECTIVES 2004

L'industrie automobile européenne s'attend à une légère reprise en 2004, même si on constate des carnets de commande sur le 1^{er} trimestre 2004 au même niveau que 2003. Pour beaucoup d'analystes, 2004 devrait marquer la fin du bas de cycle automobile qui a démarré au 2^{ème} trimestre 2000 en Europe et au 3^{ème} trimestre 2000 en Amérique du Nord. La moitié du recul du marché Européen entre 1999 et 2003 est imputable au marché allemand qui a perdu 600 000 unités sur la période, soit un recul de 16 %.

L'augmentation possible des ventes en 2004 pourraient favoriser les marchés européens où LISI AUTOMOTIVE est très présent : Allemagne (entre 3 et 5 %), France (0 à 2 %), Espagne (-1 à + 5 %), compensée par une baisse sur le marché britannique (- 1 à - 2 %) et italien (0 à - 3 %). Sur la base de prévisions d'activité plus prudentes, LISI AUTOMOTIVE escompte une amélioration de ses performances financières. Par ailleurs, les efforts se concentrent sur la recherche de relais de croissance tant internes qu'externes.

LISI COSMETICS

Composants d'emballage pour la parfumerie et les cosmétiques

Chiffres clés consolidés de LISI COSMETICS

(en millions d'euros)	Chiffre d'affaires	Effectifs payés temps plein*	EBIT	Capacité d'auto financement	Investissements industriels	Endettement financier net
Exercice 2003	51,16	693	0,40	3,43	4,05	5,04
Exercice 2002	50,72	647	[0,52]	0,23	2,90	3,81
Variation 2003/2002	+ 0,9 %	+ 7,1 %	N.A	N.A	+ 39,7 %	+ 32,3 %
Exercice 2001	63,41	718	0,93	2,00	2,10	4,28

* y compris intérimaires

PAS DE GRAND LANCEMENT EN VUE

La diminution des lancements de nouveaux produits annoncée au troisième trimestre s'est confirmée sur la fin de l'année. L'absence de statistiques connues sur l'impact des fêtes de Noël ne nous permet pas encore de connaître l'état des ventes des produits existants et du succès des nouveautés de nos clients. Néanmoins, nous notons une activité plutôt soutenue chez Chanel, L'Oréal (Attraction, Sensi) ou encore Yves Saint-Laurent (Rive Gauche).

Après un premier et deuxième trimestre très encourageants (respectivement + 1,7 % et + 14,4 %), le troisième trimestre (- 0,8 %) et surtout le dernier trimestre (- 11,4 %) ont fortement chuté. LISI COSMETICS réalise finalement une progression de + 0,9 % à 51,2 M€ pour l'ensemble de l'exercice, ce qui, compte tenu de l'incendie de l'usine métal de Saint-Saturnin-du-Limet, constitue une performance encourageante.

RETOUR DES PROFITS MALGRÉ UNE LISIBILITÉ DIFFICILE

Malgré un contexte difficile en début d'exercice dû à un incendie survenu dans un atelier de polissage de l'usine de Saint-Saturnin-du-Limet, la marge opérationnelle (EBIT) ressort à 0,4 M€ contre - 0,5 M€ en 2002 et ce grâce à l'augmentation de l'EBITDA de 29 % à 2,7 M€ (5,3 % du chiffre d'affaires).

Ce sinistre est couvert par la police d'assurance groupe qui a généré des indemnités significatives, dont le traitement comptable peut être résumé comme suit :

- Des charges d'exploitation supplémentaires pour un montant de 2,4 M€ ont été identifiées et se sont ajoutées à la perte de chiffre d'affaires n'introduisant pas, selon nos analyses, d'impact significatif au niveau de l'EBIT ;

- En revanche, au niveau du résultat exceptionnel, un montant de 2,0 M€ correspond à la différence de valeur entre la valeur nette comptable des immobilisations détruites et la valeur de remplacement.

REDRESSEMENT DES INDICATEURS QUALITÉ ET PRODUCTIVITÉ

Ce redressement des résultats est également la conséquence de l'amélioration sensible sur la fin de la période des indicateurs de base, tant en terme de qualité (taux de rebut, nombre d'heures de tri et coût global de la non qualité), qu'en terme de productivité (TRS sur machines de production, utilisation des nouvelles lignes d'assemblage flexibles).

UN PLAN INDUSTRIEL AMBITIEUX

Au-delà du remplacement des machines de polissage détruites par l'incendie pour plus de 2,4 M€, le plan industriel de LISI COSMETICS est ambitieux avec un investissement total sur l'année 2003 de 4,2 M€. Ce plan est largement autofinancé par la capacité d'autofinancement de 3,4 M€, complétée par les indemnités d'assurance reçues début janvier 2004.

PERSPECTIVES 2004

Depuis le salon spécialisé LUXPACK, LISI COSMETICS enregistre un accroissement du nombre de projets de nouveaux produits et lancements. Même si certains projets paraissent significatifs, ceux-ci, s'ils débouchaient, n'auraient qu'un impact limité sur 2004. Les actions de fond engagées sur l'exercice 2003 doivent permettre de poursuivre l'amélioration des résultats de la division.

Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	Notes	2003	2002	2001
Chiffre d'affaires hors taxes	4	505 997	517 661	559 612
Variation stocks produits finis et en-cours		2 295	1 496	10 475
Total production		508 292	519 157	570 087
Autres produits		6 378	4 001	5 579
Total produits d'exploitation		514 670	523 158	575 666
Consommations		(123 431)	(130 776)	(150 410)
Autres achats et charges externes		(103 824)	(108 097)	(121 546)
Autres charges de gestion courante				
Valeur ajoutée avant intérimaires		287 415	284 285	303 710
Impôts et taxes		(9 893)	(9 305)	(9 730)
Intérimaires		(13 697)	(12 657)	(17 737)
Salaires et charges sociales		(182 323)	(183 242)	(187 665)
Participation des salariés		(2 804)	(1 758)	(1 785)
EBITDA		78 698	77 323	86 794
Dotations aux amortissements		(26 425)	(26 686)	(24 757)
Dotations aux provisions		(10 548)	(11 085)	(7 783)
Reprise de provisions		10 136	7 483	7 330
EBIT	4	51 861	47 035	61 584
Résultat financier	9	(4 886)	(8 891)	(9 554)
Résultat courant avant impôt		46 975	38 144	52 030
Produits exceptionnels		9 265	16 105	20 292
Charges exceptionnelles		(12 272)	(21 582)	(22 855)
Résultat exceptionnel	10	(3 007)	(5 477)	(2 563)
Impôt sur les bénéfices	11	(14 396)	(9 003)	(15 206)
Résultat des sociétés intégrées		29 572	23 664	34 261
Société mise en équivalence		-	-	-
Résultat avant amortissements des écarts d'acquisition		29 572	23 664	34 261
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		(8 571)	(11 289)	(8 114)
Résultat net		21 001	12 375	26 147
- Dont part du groupe incluant le résultat des sociétés mises en équivalence		21 001	12 375	26 147
- Dont intérêts minoritaires				
Résultat par action (en euro) :				
Résultat courant (net d'impôt)		3,3	3,0	3,7
Résultat net part du groupe		2,1	1,3	2,6

Bilan consolidé

Actif

(en milliers d'euros)	Notes	2003	2002	2001
Actif immobilisé				
Ecarts d'acquisition	4	141 838	150 730	147 069
Immobilisations incorporelles	4	17 449	16 733	16 132
Immobilisations corporelles	4	385 181	375 031	367 946
Immobilisations financières	4	3 899	4 028	5 505
Amortissements et dépréciations	4	(281 133)	(256 896)	(231 873)
Total de l'actif immobilisé net		267 234	289 626	304 779
Actif circulant				
Matières premières		24 018	27 487	30 367
En cours		36 484	37 126	43 828
Produits finis/marchandises		65 706	64 599	58 279
Dépréciation des stocks		(22 982)	(26 026)	(21 312)
Stocks nets		103 226	103 186	111 162
Avances et acomptes versés		28	23	145
Créances clients et comptes rattachés		79 225	82 378	99 549
Autres créances		13 665	15 814	11 793
Dépréciations des créances		(3 026)	(3 397)	(2 826)
Impôts différés actif		8 280	7 946	7 566
Valeurs mobilières de placement	5	24 688	19 371	13 014
Disponibilités		12 428	17 572	36 054
Dépréciations des VMP			(737)	
Total de l'actif circulant		238 514	242 156	276 456
Comptes de régularisation	6	4 070	4 364	4 012
TOTAL DE L'ACTIF		509 818	536 146	585 247

Passif

(en milliers d'euros)	Notes	2003	2002	2001
Capitaux propres				
Capital social		19 734	19 734	19 734
Primes d'émission, de fusion		27 134	27 134	27 134
Ecarts de conversion		(6 674)	3 332	15 544
Réserves		195 545	189 625	170 260
Résultat de l'exercice, part du groupe		21 001	12 375	26 147
Total des capitaux propres		256 740	252 200	258 818
Intérêts minoritaires				
Provisions pour risques et charges	7	52 237	48 376	48 951
Dettes				
Emprunts et dettes financières diverses	8	100 229	133 407	175 039
Avances et acomptes reçus		1 585	657	479
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		50 638	54 560	58 560
Dettes fiscales et sociales		43 233	38 574	31 976
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		1 688	2 265	4 392
Autres dettes		3 426	5 777	6 931
Total des dettes		200 799	235 240	277 377
Comptes de régularisation	6	42	330	101
TOTAL DU PASSIF		509 818	536 146	585 247

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en milliers d'euros)	Notes	2003	2002	2001
Opérations d'exploitation				
Capacité d'autofinancement	12	58 847	57 515	59 955
Incidence de la variation des stocks sur la trésorerie		(1 706)	1 418	(11 169)
Incidence de la variation des décalages de trésorerie des débiteurs et créanciers d'exploitation		3 181	11 643	45 688
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation (A)		60 322	70 576	94 474
Opérations d'investissement				
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(25 158)	(29 252)	(39 112)
Encaissements résultant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		1 286	2 560	388
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		(1 059)	(18 701)	(4 551)
Encaissements résultant de la cession d'immobilisations financières		483	5 868	10 896
Trésorerie nette affectée aux acquisitions et cessions de filiales ⁽¹⁾		(30)	230	(3 487)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) opérations d'investissement (B)		(24 478)	(39 295)	(35 866)
Opérations de financement				
Sommes reçues des actionnaires suite à une augmentation de capital				1 454
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		(5 947)	(5 903)	(5 844)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées ⁽¹⁾				
Encaissements provenant de nouveaux emprunts		2 730	18 694	16 333
Remboursements d'emprunts		(27 780)	(29 865)	(40 639)
Encaissements de la participation des salariés		1 661	1 940	
Remboursements de la participation des salariés		(2 600)	(3 898)	
Divers		120	106	53
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) opérations de de financement (C)		(31 816)	(18 926)	(28 643)
Incidence des variations de taux de change (D) ⁽¹⁾		(971)	(3 785)	199
Variation de trésorerie (A+B+C+D)		3 057	8 570	30 164
Dont variation liquidités		910	(12 863)	9 525
Dont variation concours bancaires courants		2 147	21 433	20 639
Trésorerie à l'ouverture (E)		19 666	11 096	(19 068)
Trésorerie à la clôture (A+B+C+D+E)		22 723	19 666	11 096

(1) Ligne spécifique au tableau de financement consolidé

Variation des capitaux propres et des intérêts minoritaires sur deux ans

(en milliers d'euros)		Total	Capitaux propres Groupe	Intérêts minoritaires
Au 01.01.2002		258 819	258 818	0
Résultat de l'exercice		12 375	12 375	
Dividendes versés		(5 903)	(5 903)	
Variations écarts de conversion		(12 212)	(12 212)	
Augmentation de capital		0	0	
Impact changement de méthodes (B)		(897)	(897)	
Variation de périmètre		0	0	
Autres variations		18	18	
Au 31.12.2002		252 200	252 200	0
Résultat de l'exercice		21 001	21 001	
Dividendes versés		(5 947)	(5 947)	
Variations écarts de conversion (A)		(10 006)	(10 006)	
Augmentation de capital		0	0	
Impact changement de méthodes		0	0	
Variation de périmètre		0	0	
Autres variations		(508)	(508)	
Au 31.12.2003		256 740	256 740	0
Ecart de conversion	01.01.02		15 544	
	Variation		(12 212)	
	31.12.02		3 332	
	Variation		(10 006)	
		31.12.03	(6 674)	

(A) dont sociétés en dollar pour (9 158 M€)

(B) Harmonisation au niveau du groupe des provisions pour dépréciations des stocks

Annexe aux comptes consolidés

(en milliers d'euros sauf mention particulière)

1. Activité du groupe et événements marquants de l'exercice

Le groupe LISI a pour activité principale la fabrication de fixations et de composants d'assemblage multifonctionnels destinés à trois marchés : l'aéronautique, l'automobile et le packaging.

Les événements marquants de l'exercice ont été les suivants :

- Incendie d'un atelier de polissage dans une usine de la division Cosmetics à Saint-Saturnin-du-Limet en janvier 2003,
- Liquidation en Mars 2003 de BAI Aerospace Components.

2. Principes comptables

Le groupe LISI applique, pour ses comptes consolidés, les principes comptables définis par le règlement du Comité de Réglementation Comptable n° 99-02 du 29 avril 1999.

NORMES IAS

En application du Règlement européen n° 1606/2002 publié le 11 septembre 2002, la société LISI, société cotée au Second Marché, devra présenter pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2005 ses comptes consolidés aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards).

Le groupe est engagé depuis deux ans dans une opération de convergence vers les normes IFRS et applique à ce jour en conformité avec le règlement 99-02 du *CRC* les normes suivantes :

- IAS 1 sur la présentation des états financiers,
- IAS 2 sur les stocks,
- IAS14 sur l'information sectorielle,
- IAS 16 sur les immobilisations corporelles,
- IAS 20 sur les subventions publiques,
- IAS 21 sur les variations des cours des monnaies étrangères,
- IAS 37 sur les provisions passifs éventuels et actifs éventuels.

Au second semestre 2003, une équipe projet regroupant des représentants opérationnels et fonctionnels des trois divisions du Groupe a été constituée. L'objectif assigné à cette équipe est de mettre en place les conditions permettant l'application du référentiel IFRS dès le début 2004, tout en respectant les obligations légales de publication en normes françaises jusqu'à la fin de l'exercice 2004.

Les travaux s'articulent en deux phases :

- une première étape consacrée au diagnostic, à la formation et à la détermination des modalités d'application du référentiel IFRS ; première phase menée sur 2003.
- une deuxième étape dédiée à l'évaluation des impacts et au déploiement dans les sociétés du Groupe, phase menée en 2004.

A ce stade d'avancement du projet, les principales divergences identifiées entre les principes actuellement suivis par le Groupe et ceux qu'il adoptera en 2004, seraient les suivants :

- Ayant un impact sur le compte de résultat : l'amortissement linéaire des écarts d'acquisition qui devrait être supprimé, les stocks options ainsi qu'éventuellement l'enregistrement de certains instruments financiers.
- Ayant un impact sur le bilan : l'enregistrement des actifs et des passifs d'engagement de retraite aux USA, Royaume-Uni et Allemagne, ainsi que tous les éléments d'actif et de passif relatifs au calcul des impôts.

CONSOLIDATION

Les filiales dans lesquelles la société mère exerce un contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. La liste des sociétés consolidées est donnée en note 3. Il n'existe pas de société consolidée par intégration proportionnelle ou mise en équivalence.

Toutes les sociétés incluses dans le périmètre ont un exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2003.

COMPARABILITÉ DES COMPTES

Variation de périmètre :

La liquidation en mars 2003 de la société BAI Aerospace Components (société chinoise en création), l'impact sur les comptes est non significatif.

Opérations particulières :

- Nos opérations de cessions de créances commerciales ont diminué l'endettement financier net de 45,6 M€ au 31 décembre 2003, contre 43,1 M€ au 31 décembre 2002. Ces cessions sont effectuées sous forme d'affacturage avec subrogation conventionnelle, mais sans recours.
- En terme de présentation, il avait été décidé, à compter du 1^{er} janvier 2002, de remonter les royalties encaissées dans le pôle Aéronautique USA au niveau du chiffre d'affaires en lieu et place des autres produits. Ce retraitement d'un montant de 0,7 M€ sur l'exercice 2003, n'a aucun impact sur le résultat.

MÉTHODES PRÉFÉRENTIELLES

Le groupe LISI applique les méthodes préférentielles suivantes :

- Enregistrement de provision pour retraites : les engagements de retraites et prestations assimilées font l'objet d'une évaluation actuarielle. La méthode actuarielle d'évaluation retenue par le Groupe est la méthode prospective avec salaires de fin de carrière (« Projected Unit Credit Method »), méthode reconnue par les normes comptables américaines (FAS 87) et internationales (IAS 19) et par la recommandation n°2003 – R.001 du Conseil National de la Comptabilité. Les écarts actuariels sont amortis sur la durée résiduelle moyenne de présence des salariés au sein du groupe.
- Activation des contrats de crédit-bail.
- Enregistrement en résultat des écarts de conversion actifs et passifs.

En revanche, la société n'est concernée ni par la méthode de prise en compte de résultat à l'avancement, ni par l'étalement, sur la vie de l'emprunt, des frais d'émission.

ÉCARTS D'ACQUISITION

Les différences de première consolidation représentent l'écart entre le prix d'acquisition des titres d'une société consolidée et la part acquise dans l'actif net réestimé des entreprises acquises. Ces écarts sont, dans la mesure du possible, affectés.

La partie affectée aux actifs corporels et incorporels (brevets) est amortie selon la même durée que les biens de même nature.

La partie affectée aux marques n'est pas amortie, elle fera, le cas échéant, l'objet d'une provision pour dépréciation.

La partie résiduelle ou écart d'acquisition est amortie linéairement sur une période dépendant des conditions d'activité de chacune des sociétés concernées, sans toutefois excéder une durée de 20 ans.

Les frais liés à l'acquisition d'une société sont incorporés au coût d'acquisition et s'incorporent au calcul de l'écart d'acquisition.

Par ailleurs, lorsque des circonstances ou des faits indiquent qu'une perte de valeur est susceptible d'être intervenue, un test de dépréciation est pratiqué. Le cas échéant, une dépréciation est constatée à hauteur du différentiel entre la juste valeur de l'immobilisation, fondée sur la valeur actuelle des flux futurs de trésorerie, ou son prix de marché. En 2003, une provision de 1,5 M€ a ainsi été constituée sur l'écart d'acquisition LISI AUTOMOTIVE Gradel et Gervais-Le-Pont.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les fonds commerciaux, les concessions et brevets, et les logiciels informatiques sont inscrits à leur prix d'acquisition et font l'objet d'un plan d'amortissement.

Les durées généralement retenues sont les suivantes :

- fonds commerciaux	10 ans	linéaire
- concessions et brevets	10 ans	linéaire
- logiciels	1 an	linéaire

Les frais d'établissement sont enregistrés en charges de l'exercice ou inscrits à l'actif du bilan et amortis sur une durée de douze mois.

DÉPRÉCIATION DES MARQUES

La valeur attribuée aux marques fait l'objet d'un suivi annuel en fonction de plusieurs méthodes.

La notoriété de la marque RAPID inscrite au bilan pour un montant de 8 399 941 € a du être reconsidérée du fait de la stratégie du pôle automobile qui diluera à terme la valeur de cette marque. Il a été décidé de déprécier cette marque de façon progressive sur 15 ans. A ce titre, une dotation de 209 999 € a été constatée dans les comptes de 2003.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les éléments corporels sont évalués à leur coût d'acquisition ou de production à l'exception des réévaluations légales, aujourd'hui sans incidence significative.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée prévisible d'utilisation des biens.

Les durées généralement retenues sont les suivantes :

- constructions	20 ans	linéaire
- agencements	10 ans	linéaire
- matériel de transport	5 ans	linéaire
- matériel et outillage	10 ans	linéaire
- matériel de bureau	5 ans	linéaire
- mobilier de bureau	10 ans	linéaire
- matériel informatique	3 ans	linéaire

Une provision complémentaire est constituée en cas d'obsolescence technique ou de réduction de la durée estimée d'utilisation.

La valeur initiale des biens immobilisés dont les sociétés consolidées disposent par contrat de crédit-bail est affectée aux différents postes de l'actif immobilisé. Ces biens sont amortis sur une durée équivalente aux biens de même nature acquis en toute propriété. En contrepartie, la dette correspondante est inscrite au passif du bilan.

Seuls les contrats d'une valeur nominale supérieure à 150 K€ sont retraités.

Annexes aux comptes consolidés

(en milliers d'euros sauf indication particulière)

TITRES DE PARTICIPATIONS

Les titres de participations non consolidés sont évalués lors de leur entrée dans le groupe à leur valeur d'acquisition ou d'apport. Si cette valeur est supérieure à la valeur d'usage, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence. La valeur d'usage est déterminée par référence à la quote-part des capitaux propres que les titres représentent, celle-ci étant le cas échéant rectifiée pour tenir compte de l'intérêt de ces sociétés pour le groupe, ainsi que de leurs perspectives de développement et de résultat.

CONVERSION DES ÉLÉMENTS EN DEVISES

a) Les états financiers des filiales étrangères sont convertis :

- aux cours de clôture pour les postes du bilan, à l'exception des capitaux propres convertis au cours historique,
- aux cours moyens de l'exercice pour les éléments du compte de résultat.

Les différences de conversion résultant de l'application de ces taux sont traitées dans les capitaux propres au poste « Ecart de conversion ».

b) Les transactions réalisées en devises étrangères (devises différentes de la devise locale) sont enregistrées aux cours de change en vigueur à la date de ces transactions. Les pertes et profits de change résultant de la conversion aux cours de clôture des actifs et passifs en devises étrangères sont portés au compte de résultats. Par exception, ceux résultant des opérations à caractère de financement permanent entre les sociétés du groupe sont comptabilisés dans les capitaux propres au poste « Ecart de conversion ».

STOCKS

Les matières et les marchandises sont évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré ou du dernier prix d'achat.

Les frais de stockage sur les matières premières et marchandises n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Les produits finis et les en-cours de production sont évalués à leur coût de production. Les marges dégagées par les sociétés du groupe à l'occasion de ventes à d'autres sociétés du groupe sont éliminées, si elles revêtent un caractère significatif, pour la part correspondant aux produits non revendus le 31 décembre par la société acquéreuse. Une provision pour dépréciation est comptabilisée en fonction de la rotation du stock en combinant des méthodes prospectives et statistiques

d'écoulement des références et du prix du marché net de coûts de distribution.

CRÉANCES D'EXPLOITATION

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. S'agissant des créances clients, la dépréciation de ces créances est déterminée selon les risques d'irrécouvrabilité propres à chacun des métiers et tient notamment compte des résultats observés en matière de recouvrement.

VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût historique. Elles sont éventuellement dépréciées si leur valeur d'achat ou de marché est inférieure à leur valeur comptable.

IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable sur les différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables actives et passives du bilan consolidé à l'exception des écarts d'acquisition. Les actifs d'impôts différés (y compris sur déficits fiscaux reportables) sont comptabilisés lorsque leur utilisation future est probable. Par ailleurs, du fait de l'application du règlement 99-02 du **CRC**, la constatation d'un impôt différé sur les différences temporaires s'est poursuivie sur 2003.

La méthode du report variable a été retenue au taux incluant les contributions exceptionnelles soit 35,46 % pour les sociétés françaises.

La société LISI est la société mère d'un groupe relevant du régime de l'intégration fiscale comportant en 2003, les onze sociétés suivantes : LISI AEROSPACE, BLANC AERO Industries, BLANC AERO Technologies, Eurofast, LISI AUTOMOTIVE Former, LISI AUTOMOTIVE Gradel, LISI AUTOMOTIVE Gervais, LISI AUTOMOTIVE Rapid, LISI AUTOMOTIVE, LISI COSMETICS, LISI.

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS

En conformité avec les normes comptables internationales, et ceci à compter du 1^{er} janvier 2001, les subventions ont été inscrites en produits différés. Elles sont constatées en produits sur la durée d'utilisation de l'actif d'une manière systématique et rationnelle.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Conformément au règlement **CRC**-2000.06 appliqué à partir du 1^{er} janvier 2002, les provisions pour risques et charges sont constituées dès lors que le risque est certain ou probable et qu'il peut être estimé de manière suffisamment fiable.

**PROVISIONS POUR INDEMNITÉS DE DÉPART
À LA RETRAITE ET ENGAGEMENTS ASSIMILÉS**

Engagements de retraite et prestations assimilées

	31 décembre 2003	31 décembre 2002
Engagements à l'égard des salariés	26 998	23 102
Dettes au bilan	12 647	12 217
Juste valeur des actifs	11 196	9 244

• France

En France, les engagements correspondent aux indemnités de départ en retraite telles que définies par le Code du Travail. Ces engagements sont calculés en utilisant les hypothèses suivantes :

Taux d'actualisation	5 %
Taux d'augmentation des salaires	3 %

• Grande-Bretagne

En Grande-Bretagne, les engagements correspondent à un service de retraite complémentaire. Ces engagements sont calculés à partir de la méthode prospective avec salaire de fin de carrière en utilisant les hypothèses suivantes :

Taux d'actualisation	5,4 %
Taux d'augmentation des salaires	4,8 %
Taux d'inflation	2,8 %

• Etats-Unis

Aux Etats-Unis, les engagements correspondent à des plans à prestations définies. A ce jour, il ne reste qu'un seul actif éligible à pension. Les engagements sont calculés à partir de la méthode prospective avec salaire de fin de carrière en utilisant les hypothèses suivantes :

Taux d'actualisation	7,5 %
Taux de rendement des actifs	7,5 %

• Allemagne

En Allemagne, les engagements sont calculés à partir de la méthode prospective avec salaire de fin de carrière en utilisant les hypothèses suivantes :

Taux d'actualisation	5,25 %
Taux d'augmentation des salaires	2,5 %
Taux d'inflation	1,75 %

DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES

Elles sont calculées suivant des règles ayant pour effet de déterminer, dans des conditions raisonnables, les pertes probables. Les créances de moindre importance sont provisionnées en totalité et tous les dossiers importants font l'objet d'une appréciation ponctuelle tenant compte des informations réunies au cas par cas.

**COMPTABILISATION DES FRAIS DE RECHERCHE
ET DÉVELOPPEMENT**

Les dépenses de recherche et développement sont comptabilisées en charges sur l'exercice au cours duquel elles sont engagées.

ACTIONS PROPRES ET STOCKS OPTIONS

Les actions propres détenues par la société et affectées, dès l'origine, soit à la régularisation des cours, soit à des plans d'options d'achat d'actions destinés à certains collaborateurs de la société et de ses filiales, sont classées à l'actif du bilan en « Valeurs mobilières de placement ». Si le prix d'achat proposé par un des plans ou si le cours de l'action à la clôture est inférieur au prix de revient moyen des titres de la société, il est enregistré une provision constatant cette différence.

Quatre plans de stock options sont en vigueur au 31 décembre 2003, ils sont constitués d'actions existantes attribuées sous forme d'options d'achat. Un plan de stock options affecté en décembre 1999 concerne 97 500 actions, un plan de stock options affecté en mars 2001 concerne 34 700 actions, un plan de stock options affecté en décembre 2001 concerne 39 500 actions et le dernier affecté en juin 2003 concerne 163 000 actions. Dans le cadre de la couverture des trois plans de stock options en vigueur au 31 décembre 2002, des contrats d'option d'achat d'actions « call » de caractéristiques identiques aux plans d'option d'achat d'actions avaient été conclus en août 2002 afin de couvrir les exercices de ces stocks options. Le contrat d'option d'achat d'actions « call » relatif au plan de stock options de décembre 1999 a été dénoué en décembre 2003 sans impact dans le compte de résultat.

Les charges financières correspondant aux primes payées ont été étalées sur la durée d'exercice des options d'achat « call ».

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est indiqué après déduction des escomptes.

RÉSULTAT NET PAR ACTION

Le résultat par action est établi à partir du nombre d'actions en circulation au 31 décembre 2003, le groupe n'a pas émis d'instruments dilutifs.

Annexes aux comptes consolidés

(en milliers d'euros sauf indication particulière)

3. Périmètre de consolidation. (Toutes les sociétés sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale).

	Siège social	Numéro Siren	2003 %	2003 %	2002 %	2002 %
			de contrôle	d'intérêts	de contrôle	d'intérêts
LISI	Paris 12^e (75)	536 820 269				
LISI AEROSPACE	Paris 12 ^e (75)	320 152 333	99,99	99,99	99,99	99,99
BLANC AERO Industries (BAI)	Paris 12 ^e (75)	395 001 852	100,00	99,99	100,00	99,99
BAI GMBH	Hambourg	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00
BAI Aerospace Components (A)	Beijing (Pékin)	Chine			100,00	100,00
FT BESTAS	Izmir	Turquie	100,00	100,00	100,00	100,00
BLANC AERO Technologies (BAT)	Paris 12 ^e (75)	301 393 161	100,00	99,88	100,00	99,88
EUROFAST	Paris 12 ^e (75)	395 002 017	99,99	99,98	99,99	99,98
HI-SHEAR CORPORATION (HSC)	Torrance (Californie)	Etats-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00
HI-SHEAR AUTOMOTIVE CORPORATION	Torrance (Californie)	Etats-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00
MONADNOCK	City of Industry (Californie)	Etats-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00
BAI UK	Rugby	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00
A 1	Paramount (Californie)	Etats-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE	Belfort (90)	433 709 953	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE Former (B)	Delle (90)	322 624 701	99,99	100,00	99,99	100,00
LISI AUTOMOTIVE España (B)	Rivas-Vaciamadrid	Espagne	100,00	100,00	100,00	100,00
MOHR UND FRIEDRICH	Vöhrenbach	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE Gradel (B)	Scionzier (74)	606 420 107	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE Gervais-Le-Pont (B)	Marnaz (74)	606 320 364	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE CORPORATION	Mississauga L4W2T7 (Ontario)	Canada	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE Rapid (B)	Puiseux Pontoise (95)	582 041 471	100,00	100,00	100,00	100,00
MECANO	Heidelberg	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00
KKP GMBH	Mellrichstadt	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00
KKP CO KG	Mellrichstadt	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00
RAPID Fasteners	Beijing (Pékin)	Chine	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI COSMETICS	Paris 12 ^e (75)	413 764 218	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI COSMETICS Inc.	Stamford (Connecticut)	Etats-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI COSMETICS Italia	Andezeno (Turin)	Italie	100,00	100,00	100,00	100,00

(A) Société liquidée en mars 2003,

(B) Changement de dénomination sociale en 2003 des sociétés FORMER, FORMER Espagne, GRADEL, GERVAIS-LE-PONT et RAPID en LISI AUTOMOTIVE Former, LISI AUTOMOTIVE España, LISI AUTOMOTIVE Gradel, LISI AUTOMOTIVE Gervais-Le-Pont et LISI AUTOMOTIVE Rapid.

4. Information sectorielle : écarts d'acquisition

	31/12/2002	Augmentation	Diminution	Autres mouvements	31/12/2003
AEROSPACE	53 928			-8 891	45 037
AUTOMOTIVE	82 073				82 073
COSMETICS	14 729				14 729
AUTRES ACTIVITES					
MONTANT BRUT	150 730			-8 891	141 838
AEROSPACE	12 791	2 342	-2 164		12 968
AUTOMOTIVE	14 904	5 534			20 438
COSMETICS	6 732	695			7 427
AUTRES ACTIVITES					
MONTANT DES AMORTISSEMENTS	34 427	8 570	-2 164		40 833
ECARTS D'ACQUISITION NETS	116 303	-8 570	2 164	-8 891	101 005

Annexes aux comptes consolidés

(en milliers d'euros sauf indication particulière)

4. Information sectorielle : immobilisations incorporelles

		31/12/2002	Augmentation	Diminution	Autres mouvements	31/12/2003
AEROSPACE	Concessions, brevets	3 493	128	-6	-70	3 545
	Fonds commercial	41				41
	Autres immobilisations incorporelles			1		1
	S/T AEROSPACE	3 534	128	-5	-70	3 588
AUTOMOTIVE	Concessions, brevets (A)	2 447	547	-4	52	3 042
	Fonds commercial (A)	8 495				8 495
	Autres immobilisations incorporelles	1 675	72		-22	1 725
	S/T AUTOMOTIVE	12 617	619	-4	30	13 261
COSMETICS	Concessions, brevets	192	9			201
	Fonds commercial	322				322
	Autres immobilisations incorporelles	5				5
	S/T COSMETICS	519	9			527
AUTRES ACTIVITÉS	Concessions, brevets	63	11			74
	Fonds commercial					
	Autres immobilisations incorporelles					
	S/T AUTRES ACTIVITÉS	63	11			74
MONTANT BRUT		16 733	766	-9	-40	17 449
AEROSPACE	Concessions, brevets	1 877	581	-5	-59	2 394
	Fonds commercial	41				41
	Autres immobilisations incorporelles	-47				-47
	S/T AEROSPACE	1 871	581	-5	-59	2 389
AUTOMOTIVE	Concessions, brevets (A)	2 223	394	-4		2 613
	Fonds commercial (A)	109				109
	Autres immobilisations incorporelles	1 450	148			1 598
	S/T AUTOMOTIVE	3 782	542	-4		4 320
COSMETICS	Concessions, brevets	177	16			193
	Fonds commercial	155	23			178
	Autres immobilisations incorporelles	5				5
	S/T COSMETICS	337	39			376
AUTRES ACTIVITÉS	Concessions, brevets	63	6			69
	Fonds commercial					
	Autres immobilisations incorporelles					
	S/T AUTRES ACTIVITÉS	63	6			69
MONTANT DES AMORTISSEMENTS		6 053	1 168	-9	-59	7 154
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES		10 680	-401		19	10 295

4. Information sectorielle : immobilisations corporelles

		31/12/2002	Augmentation	Diminution	Autres mouvements	31/12/2003
AEROSPACE	Terrains	686				686
	Crédit-bail immobilier (terrain)					
	Constructions	11 614	288	-36	1 854	13 721
	Crédit-bail immobilier (constructions)					
	Installations techniques, matériel et outillage	79 352	2 397	-458	-8 271	73 020
	Crédit-bail (installations techniques, matériel et outillage)					
	Autres immobilisations corporelles	7 342	1 453	-46	-828	7 920
	Immobilisations en cours	1 384	1 846		-871	2 359
	S/T AEROSPACE	100 378	5 984	-540	-8 116	97 706
AUTOMOTIVE	Terrains (B)	6 171	52			6 223
	Crédit-bail immobilier (terrain)	198				198
	Constructions (B)	29 769	865		666	31 299
	Crédit-bail immobilier (constructions)	3 423				3 423
	Installations techniques, matériel et outillage (B)	153 839	6 256	-2 521	1 804	159 380
	Crédit-bail (installations techniques, matériel et outillage)	15 257	16		181	15 454
	Autres immobilisations corporelles	21 533	3 357	-301	149	24 738
	Immobilisations en cours	2 822	2 132		-2 822	2 132
	S/T AUTOMOTIVE	233 012	12 678	-2 822	-22	242 847
COSMETICS	Terrains	173		-3		170
	Crédit-bail immobilier (terrain)					
	Constructions	7 798	69	-46		7 821
	Crédit-bail immobilier (constructions)	3 603				3 603
	Installations techniques, matériel et outillage	25 859	1 759	-2 213	556	25 961
	Crédit-bail (installations techniques, matériel et outillage)		998			998
	Autres immobilisations corporelles	1 498	64	-13	226	1 776
	Immobilisations en cours	1 283	2 367		-785	2 863
	S/T COSMETICS	40 214	5 257	-2 275	-3	43 193
AUTRES ACTIVITÉS	Terrains	460				460
	Crédit-bail immobilier (terrain)	762				762
	Constructions					
	Crédit-bail immobilier (constructions)					
	Installations techniques, matériel et outillage					
	Crédit-bail (installations techniques, matériel et outillage)					
	Autres immobilisations corporelles	78				78
	Immobilisations en cours	128	8			136
	S/T AUTRES ACTIVITÉS	1 428	8			1 436
MONTANT BRUT		375 031	23 927	-5 637	-8 141	385 181

Annexes aux comptes consolidés

(en milliers d'euros sauf indication particulière)

4. Information sectorielle : immobilisations corporelles (suite)

		31/12/2002	Augmentation	Diminution	Autres mouvements	31/12/2003
AEROSPACE	Constructions	8 050	1 765	-19	-592	9 204
	Crédit-bail immobilier (constructions)					
	Installations techniques, matériel et outillage	39 647	5 813	-405	-2 940	42 115
	Crédit-bail (installations techniques, matériel et outillage)					
	Autres immobilisations corporelles	3 024	950	-45	-350	3 579
	Immobilisations en cours					
	S/T AEROSPACE	50 721	8 528	-469	-3 882	54 899
AUTOMOTIVE	Constructions (B)	13 614	1 194		239	15 047
	Crédit-bail immobilier (constructions)	2 443	170		-239	2 374
	Installations techniques, matériel et outillage (B)	97 970	10 014	-2 515	-34	105 435
	Crédit-bail (installations techniques, matériel et outillage)	10 299	854			11 153
	Autres immobilisations corporelles	16 163	1 811	-272		17 702
	Immobilisations en cours	903		-53		850
	S/T AUTOMOTIVE	141 392	14 043	-2 840	-34	152 561
COSMETICS	Constructions	5 275	318	-31		5 562
	Crédit-bail immobilier (constructions)	1 837	109			1 946
	Installations techniques, matériel et outillage	15 237	1 969	-1 144		16 062
	Crédit-bail (installations techniques, matériel et outillage)		11			11
	Autres immobilisations corporelles	1 171	138	-12	-2	1 295
	Immobilisations en cours					
	S/T COSMETICS	23 520	2 545	-1 187	-2	24 876
AUTRES ACTIVITÉS	Constructions	582	36			618
	Crédit-bail immobilier (constructions)					
	Installations techniques, matériel et outillage					
	Crédit-bail (installations techniques, matériel et outillage)					
	Autres immobilisations corporelles	81	65	-9		137
	Immobilisations en cours					
	S/T AUTRES ACTIVITÉS	716	101	-9		807
MONTANT DES AMORTISSEMENTS		216 349	25 217	-4 504	-3 919	233 144
IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES		158 682	-1 290	-1 132	-4 223	152 037

4. Information sectorielle : immobilisations financières

		31/12/2002	Augmentation	Diminution	Autres mouvements	31/12/2003
AEROSPACE	Titres de participations non consolidés					
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés	10			-2	8
	Prêts accordés	37		-3		34
	Autres immobilisations financières	3 680	639	-6	-693	3 619
	S/T AEROSPACE	3 727	639	-9	-695	3 661
AUTOMOTIVE	Titres de participations non consolidés					
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés	13				13
	Prêts accordés					
	Autres immobilisations financières	69	18	-3	-1	83
	S/T AUTOMOTIVE	82	18	-3	-1	96
COSMETICS	Titres de participations non consolidés	17		-9		8
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts accordés	136		-56	-12	68
	Autres immobilisations financières	30	2	-1	-1	30
	S/T COSMETICS	183	2	-66	-13	106
AUTRES ACTIVITÉS	Titres de participations non consolidés					
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés	16				16
	Prêts accordés					
	Autres immobilisations financières	19	1			20
	S/T AUTRES ACTIVITÉS	35	1			36
MONTANT BRUT		4 028	660	-78	-709	3 899
AEROSPACE	Titres de participations non consolidés					
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts accordés					
	Autres immobilisations financières					
	S/T AEROSPACE					
AUTOMOTIVE	Titres de participations non consolidés					
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts accordés					
	Autres immobilisations financières					
	S/T AUTOMOTIVE					
COSMETICS	Titres de participations non consolidés	10		-10		
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts accordés	56		-56		
	Autres immobilisations financières	66		-66		
	S/T COSMETICS					
AUTRES ACTIVITÉS	Titres de participations non consolidés	1				1
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts accordés					
	Autres immobilisations financières					
	S/T AUTRES ACTIVITÉS	1				1
MONTANT DES AMORTISSEMENTS		67		-66		1
IMMOBILISATIONS FINANCIERES NETTES		3 961	660	-12	-709	3 898

Annexes aux comptes consolidés

(en milliers d'euros sauf indication particulière)

4. Actif immobilisé net par secteur d'activité - renvois

		2003	2002
(A) Dont -	Écarts d'acquisition affectés aux brevets	152	152
	Amortissements	-132	-120
	Écarts d'acquisition affectés aux marques*	8 385	8 385
	Provision pour dépréciation	-210	0
	Net	8 195	8 417

* La marque RAPID a été évaluée en août 2000 à sa juste valeur sur la base d'une expertise indépendante. Elle a fait l'objet en 2003 d'une provision pour dépréciation.

		2003	2002
(B) Dont -	Écarts d'acquisition affectés aux :		
	Terrains	3 837	3 837
	Constructions	4 000	4 000
	Installations techniques	2 262	2 262
	Amortissements	-3 674	-3 290
	Net	6 425	6 809

Les principaux actifs nécessaires à l'exploitation non détenus par la société LISI et ses filiales sont les suivants :

- Bâtiment industriel à Puiseux (95) :
 - valeur d'origine 7 M€,
 - bail commercial de 30 ans.
- Locaux à usage de bureaux : siège social de la société mère et bureaux des divisions AEROSPACE et COSMETICS (Paris 12^{ème}).

Il n'existe pas de baux immobiliers significatifs conclus avec un dirigeant ou avec une société appartenant aux dirigeants ou à un membre de leurs familles.

4. Information sectorielle : EBIT

	2003	2002
AEROSPACE	24 211	15 472
AUTOMOTIVE	25 970	29 670
COSMETICS	405	-521
AUTRES ACTIVITÉS	1 277	2 414
TOTAL	51 861	47 035

4. Information sectorielle : Chiffre d'affaires par secteur d'activité

		2003	2002
AEROSPACE	Union Européenne	121 533	106 498
	Continent Nord Américain	52 272	60 115
	Continent Sud Américain	1 973	2 420
	Extrême Orient	2 796	5 083
	Moyen Orient	393	527
	Europe de l'Est		
	Autres	1 715	5 576
	S/T AEROSPACE	180 682	180 219
AUTOMOTIVE	Union Européenne	240 864	246 689
	Continent Nord Américain	5 627	4 500
	Continent Sud Américain	2 728	
	Extrême Orient		
	Moyen Orient		
	Europe de l'Est	22 335	14 900
	Autres	7 247	17 144
	S/T AUTOMOTIVE	278 801	283 233
COSMETICS	Union Européenne	49 780	49 754
	Continent Nord Américain	1 298	407
	Continent Sud Américain		
	Extrême Orient		
	Moyen Orient		
	Europe de l'Est		
	Autres	79	555
	S/T COSMETICS	51 157	50 716
AUTRES ACTIVITÉS	Union Européenne	-4 643	3 087
	Continent Nord Américain		
	Continent Sud Américain		
	Extrême Orient		
	Moyen Orient		
	Europe de l'Est		
	Autres		406
	S/T AUTRES ACTIVITÉS	-4 643	3 493
CHIFFRE D'AFFAIRES	Union Européenne	407 534	406 028
TOTAL	Continent Nord Américain	59 197	65 022
	Continent Sud Américain	4 701	2 420
	Extrême Orient	2 796	5 083
	Moyen Orient	393	527
	Europe de l'Est	22 335	14 900
	Autres	9 041	23 681
		505 996	517 661

Annexes aux comptes consolidés

(en milliers d'euros sauf indication particulière)

5. Valeurs mobilières de placement

Elles sont inscrites en comptabilité pour leur valeur d'acquisition, soit un montant de 24 862 K€, le solde du compte dans les livres intégrant les moins-values latentes sur les stocks options.

Lorsque la valeur de réalisation ou de marché est inférieure à la valeur d'acquisition traduite en comptabilité, il est procédé à la constatation d'une provision pour dépréciation.

Les valeurs liquidatives de ces valeurs mobilières de placement prises en compte au 31 décembre 2003 ressortent à 26 683 K€.

6. Comptes de régularisation

Ce poste comprend à l'actif, principalement les charges constatées d'avance ainsi que les charges à répartir.

7. Variations des provisions pour risques et charges

	Au 1 ^{er} janvier 2002	Dotations (nettes des reprises)	Au 31 décembre 2002	Dotations	Reprises (montants utilisés)	Reprises (montants non utilisés)	Ecart de conversion	Au 31 décembre 2003
Litiges	2 229	438	2 667	3 003	-1 567	-75	-19	4 009
Grosses réparations	381	202	583		-511	-72		
Réorganisation industrielle	577	-153	424	430	-510			344
Risques liés à l'environnement	6 450	-1 325	5 125	668	-746		-556	4 491
Garanties données aux clients	1 272	338	1 610	173		-59	-152	1 572
Pour impôts				738				738
Plan de départ en retraite		904	904	92	-904			92
Perte de change	138	29	167	90	-3			254
Autres risques	1 979	-188	1 791	2 102	-177			3 716
Impôts différés	20 172	2 716	22 888	1 485				24 373
Pensions et retraites	13 230	-1 013	12 217	1 252	-821			12 648
Total	46 428	1 948	48 376	10 033	-5 239	-206	-727	52 237

8. Emprunts et dettes financières

	2003	2002
Concours bancaires d'exploitation	14 366	16 539
Crédits moyen terme	75 010	103 731
Dettes relatives aux contrats de crédit-bail	3 769	4 382
Participation des salariés (bloquée en compte courant)	7 067	8 416
Autres dettes financières	16	339
Total	100 229	133 407

Les échéances des emprunts et dettes financières sont les suivantes :

	2003	2002
A moins d'un an	42 713	47 803
A plus d'un an et moins de 5 ans	55 690	80 006
A plus de 5 ans	1 826	5 598
Total	100 229	133 407

9. Résultat financier

	2003	2002
Produits financiers	979	1 653
Profits de change (A)	920	1 023
Reprise provisions sur immobilisations financières	1 442	51
Frais financiers	(6 383)	(9 066)
Pertes de change (B)	(1 140)	(1 568)
Dotation provisions sur immobilisations financières	(704)	(984)
Total	(4 886)	(8 891)
(A) dont reprise provisions pour pertes de change	189	36
(B) dont dotation provisions pour pertes de change	(254)	(189)

Annexes aux comptes consolidés

(en milliers d'euros sauf indication particulière)

10. Résultat exceptionnel

	2003	2002
Produits exceptionnels		
Prix de vente des immobilisations corporelles et incorporelles	1 314	2 419
Prix de vente des immobilisations financières	415	5 153
Reprise provisions coûts de licenciement	1 024	1 952
Reprise provisions sur immobilisations	53	27
Reprise provisions environnement	645	690
Reprise provisions grosses réparations	544	221
Reprise provisions marchés	59	8
Autres reprises provisions pour risques et charges	1 510	3 905
Indemnités assurance liées à l'incendie de Saint-Saturnin-du-Limet	2 417	
Divers produits exceptionnels	1 285	1 730
Total	9 266	16 105
Charges exceptionnelles		
Valeur nette comptable des immobilisations corporelles et incorporelles cédées	1 200	1 733
Valeur nette comptable des immobilisations financières cédées (A)	134	8 192
Indemnités de licenciement	2 214	2 250
Dotations provisions coûts de licenciement	423	1 393
Dotations provisions sur immobilisations	257	579
Dotations provisions environnement	634	777
Dotations provisions pour grosses réparations	50	347
Dotations provisions pour impôts	715	
Dotations provisions marchés		480
Autres dotations aux provisions pour risques et charges	2 969	1 682
Charges liées à l'incendie de Saint-Saturnin-du-Limet	350	
Divers charges exceptionnelles	3 327	4 149
Total	12 273	21 582
Résultat exceptionnel	(3 007)	(5 477)
(A) Détails des immobilisations financières cédées		
VNC et MV consolidée des titres ARS Industries cédés par LISI		8 189
VNC et PV consolidée des titres BAI Aerospace Components liquidée par BAI	123	
Autres	11	3
Total	134	8 192

Les éléments exceptionnels sont définis comme les produits et charges résultant d'événements ou de transactions clairement distincts des activités courantes et dont on estime qu'ils ne se reproduisent pas de manière fréquente ou régulière en raison : - de leur nature inhabituelle,

- de leur non récurrence.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres litiges, arbitrages ou faits exceptionnels susceptibles d'avoir ou ayant eu dans le passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la société et du groupe.

11. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Répartition (en €)	Résultat avant impôt retraité	Impôt retraité	Résultat net après impôt retraité
Résultat courant	49 765 367	(16 861 214)	32 904 153
Résultat exceptionnel à court terme	(3 030 718)	677 090	(2 353 628)
Résultat exceptionnel à long terme	38 091	(3 352)	34 739
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	(2 804 340)	(66 945)	(2 871 285)
Crédits d'impôts		(88 050)	(88 050)
Impôts intégration fiscale		1 288 943	1 288 943
Dotations amortissements écarts acquisition (B)	(8 571 311)	657 416	(7 913 895)
Résultat net comptable	35 397 089	(14 396 112) (A)	21 000 977

(A) dont impôts à payer : 13 965 722 €

dont impôts différés : 430 391 €

(B) concerne uniquement le retraitement des écarts d'acquisition des filiales américaines.

11 bis. Rapprochement de la charge d'impôt comptabilisée et de la charge d'impôt théorique calculée (en Keuro)

Taux théorique	35,46 %
Impôt théorique	15 591
Exonération fiscale société étrangère	(240)
Divergence de traitement fiscal des GW Américains déductibles	(839)
Crédits d'impôts filiales françaises CIR	(88)
Autres variations	(28)
Impôt réel	14 396
Taux apparent	32,74 %

12. Capacité d'autofinancement

(en milliers d'euros)	2003	2002
Résultat net	21 001	12 375
Amortissements nets	35 156	38 984
Provisions nettes	2 995	-1 628
Variation des impôts différés	1 614	2 699
Elimination des plus ou moins-values de cession	-401	1 469
Marge brute d'autofinancement	60 365	53 899
Variation nette des provisions d'exploitation	-1 518	3 616
Capacité d'autofinancement	58 847	57 515

13. Effectifs inscrits au 31.12.03

	2003	2002
Cadres	442	441
Agents de maîtrise	505	520
Employés et ouvriers	3 917	3 962
Total	4 864	4 923

Annexes aux comptes consolidés

(en milliers d'euros sauf indication particulière)

14. Rémunération des membres des organes de direction

Les membres du Conseil d'Administration de la société consolidante n'ont perçu aucune rémunération dans les sociétés consolidées.

15. Engagements hors bilan

A - DONNÉS DANS LE CADRE DE L'ACTIVITÉ COURANTE

	2003	2002
Dettes assorties de sûretés réelles et de cautions	9 513	10 493
Reliquat commandes investissements	7 423	6 958
Engagements donnés	16 936	17 451
- CAP de taux d'intérêts	30 000	39 479
Engagements reçus	30 000	39 479
- SWAP de taux	13 046	62 029
Engagements réciproques	13 046	62 029

Engagement donné :

Engagement donné en 2002 par la société LISI à NATEXIS dans le cadre de l'utilisation de produits dérivés utilisés au titre de couverture des plans de stocks options : vente d'un PUT portant sur 100 000 titres LISI à échéance du 7/12/05 au prix d'exercice de 17 € par action.

Engagements reçus :

Les CAP de taux d'intérêts sont contractés auprès des établissements bancaires en couverture des emprunts à taux variable (cf. note 8 - Emprunts et dettes financières) mis en place dans le cadre du financement des croissances externes. Au 31 décembre 2003, les caractéristiques des contrats de CAP sont les suivantes :

Taux plafond	Notionnel au 31/12/2003	Date de départ	Date de maturité
4,25 %	10 000	10/12/2001	08/12/2004
3,85 %	10 000	02/01/2003	02/01/2004
3,75 %	10 000	10/12/2002	08/12/2004

Engagements réciproques :

Les engagements réciproques correspondent à des SWAP de taux d'intérêts en couverture d'emprunts à taux variable (cf. note 8 - Emprunts et dettes financières) contractés dans le cadre du financement des croissances externes. Au 31 décembre 2003, les caractéristiques des contrats de swaps sont les suivantes :

Notionnel au 31/12/2003	Date de départ	Date de maturité	Taux prêteur
10 671	08/09/00	08/09/05	EURIBOR 3 M
2 375	08/01/03	10/01/06	LIBOR 3 M USD

B - DONNÉS DANS LE CADRE D'OPÉRATIONS NON RÉCURRENTES

1. Garanties financières données au cessionnaire dans le cadre de la cession de GFD

La garantie d'actif et de passif octroyée au cessionnaire intègre essentiellement la prise en compte des pertes ou dommages sur environnement (franchise de 762 K€, prise en charge de 50 % des sommes payées comprises entre 762 K€ et 1 524 K€ et de 100 % pour les sommes payées supérieures à 1 524 K€, expiration : 17 juillet 2006).

2. Garanties financières données au cessionnaire dans le cadre de la cession de ARS Industries

La garantie d'actif et de passif octroyée au cessionnaire intègre essentiellement la prise en compte de pertes ou dommages hors environnement (montant minimal = 10 K€, franchise de 100 K€, plafond 650 K€, expiration : 15 janvier 2006) et des pertes ou dommages sur environnement (franchise de 100 K€, prise en charge de 50 % des sommes supérieures au plafond, expiration : 15 octobre 2005).

3. Garanties financières données au cessionnaire dans le cadre de la cession d'actifs de l'usine d'Aillevillers

Cette cession ne portant que sur des actifs dénommés n'a pas donné lieu à la délivrance au profit du cessionnaire d'une quelconque garantie financière.

**C - REÇUS DANS LE CADRE D'OPÉRATIONS
NON RÉCURRENTES****1. Garanties financières reçues par le groupe LISI dans le cadre de l'acquisition de la société RAPID**

Cette garantie intègre la prise en compte de préjudice fiscal ou autre (franchise de 300 K€, plafond 12 000 K€, expiration : prescription fiscale pour ce qui concerne les matières relatives à la réglementation fiscale et juin 2002 pour les autres matières).

2. Garanties financières reçues par le groupe LISI dans le cadre de l'acquisition de la société MONADNOCK

Cette garantie intègre la prise en compte d'un appauvrissement de la structure en terme de variation à la baisse des capitaux propres (seuil de déclenchement de 200 K\$, plafond 2 700 K\$).

D - NANTISSEMENT D'ACTIFS

Nantissement de 300 017 actions de la société LISI AUTOMOTIVE, soit 99,99 % du capital en couverture des prêts bancaires à échéance 2007, le capital restant dû au 31 décembre 2003 est de 42 M€.

Type de nantisements / hypothèques	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Montant (K€) d'actifs nantis (a)	Total poste de bilan (K€) (b)	% correspondant (a) /(b)
s/immo. incorporelle	-	-	-	-	-
s/immo. corporelle	-	-	-	-	-
s/immo. financière	06/2000	09/2007	83 636	140 048	59,72 %
TOTAL			83 636	140 048	59,72 %

16. Exposition aux risques**A - RISQUES GÉNÉRAUX : ASSURANCES**

Le groupe LISI bénéficie de couvertures d'assurances groupe destinées à se protéger en cas de sinistre majeur. La limitation contractuelle d'indemnités est de 92 M€.

- **Assurance dommages** : Couvre les installations en propre ou confiées, ainsi que les pertes d'exploitation en cas de sinistre. La franchise s'entend par sinistre et s'élève pour certains sites à 154 K€ minimum et à 308 K€ maximum et ce pour une garantie d'un montant maximal de 657 M€ pour les bâtiments et le matériel et de 119 M€ pour les marchandises. La franchise des sites de Saint-Saturnin-du-Limet, Nogent et Neuilly est de 308 K€, la franchise du site de Villefranche-de-Rouergue de 500 K€.

- **Assurance responsabilité civile** : Couvre les dommages corporels, matériels et immatériels qui pourraient survenir au cours de l'exploitation, ainsi que les dommages après livraison pour un montant de 7,6 M€ par sinistre et par an pour la première ligne. Le groupe est également souscripteur d'un contrat d'Excess dont le montant est de 7,6 M€ en complément de la première ligne. Une assurance aéronautique couvre les

risques spécifiques pour un montant de 305 M€ (les arrêts de vols étant couverts à hauteur de 107 M€ et les produits spatiaux à hauteur de 125 M€).

- **Assurance responsabilité civile des dirigeants sociaux** : Le groupe a souscrit un contrat d'assurance de responsabilité de ses dirigeants pour l'ensemble de ses filiales à hauteur de 7,7 M€.

- **Assurance risques informatiques** : Le groupe a couvert les risques liés à un dysfonctionnement ou à une utilisation forcée de son système informatique.

B - RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Au 31 décembre 2003, le montant des provisions pour risques environnementaux figurant dans la rubrique provisions pour risques et charges s'élève à la somme de 4,49 M€ contre un montant de 5,13 M€ au 31 décembre 2002.

En particulier, un montant de 2,3 M€ concerne l'évaluation du coût de décontamination d'une pollution ancienne (avant 1975) au TCE (solvant) du site de Torrance (Californie - USA). Le traitement en cours consiste à pomper et à filtrer les eaux souterraines en aval du site.

Annexes aux comptes consolidés

(en milliers d'euros sauf indication particulière)

Concernant le site de Saint-Saturnin-du-Limet (France), la société LISI COSMETICS qui était engagée dans une action en justice dans le cadre d'une plainte des riverains sur une pollution des eaux de surface par les nitrates, s'est vue mettre à sa charge le versement d'une amende de 10 000 €. La mise au point d'un système de traitement efficace ayant abouti, une station d'épuration des eaux sera construite sur le site prochainement.

Enfin, le groupe exploite un certain nombre de sites industriels très anciens pour lesquels les études de sols ont été réalisées conformément au planning national ; en général, le dossier se solde par une décision de surveillance du site.

C - AUTRES RISQUES

• Risques de marché (taux, change et actions) :

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements n° 88-02 et 90-15 du *CRBF*. Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits dans les comptes de hors bilan pour la valeur nominale des contrats. Au 31 décembre, le montant de ces engagements représente le volume des opérations non dénouées à la clôture.

Les principes comptables appliqués diffèrent selon la nature des instruments et les intentions des opérateurs à l'origine.

1) Risque de taux :

Le groupe a recours aux instruments de gestion de risque de taux, de façon sélective, pour couvrir son risque sur les emprunts. Les opérations réalisées portent principalement sur des contrats d'échange de taux d'intérêts conclus à titre de couverture. Les produits et charges relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de la société LISI, sont inscrits prorata temporis au compte de résultat. Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés. Les gains ou les pertes réalisés sur opérations de couverture affectées sont constatés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert. Ils sont comptabilisés sous la même rubrique que les produits et charges de cet élément. Le groupe LISI en raison de la souscription d'emprunts à taux variables est exposé à une surcharge ou à un manque à gagner du fait de l'évolution des taux. L'impact d'un

point de variation sur les taux variables avant toute opération de couverture représenterait une surcharge ou un manque à gagner sur la base de l'encours au 31 décembre 2003 d'environ 672 K€ soit 10,5 % du montant global des frais financiers 2003.

Le suivi de l'exposition au risque de taux est réalisé dans le cadre d'une politique des actifs financiers au niveau du groupe. Il s'appuie sur des outils de simulation et les conseils d'un cabinet spécialisé. (cf. 15. Engagements hors bilan - A -).

2) Risque de change :

D'une part, les flux du groupe sont essentiellement des flux sur des devises non exposées, d'autre part, les principaux flux d'encaissements en devises en dehors de la zone euro sont compensés par des flux de décaissements (notamment pour les matières premières) pour des montants très proches. En conséquence, le risque de change est limité à la conversion de la marge des sociétés consolidées en dehors de la zone euro. Le risque de change résulte principalement des ventes à l'exportation. Les instruments financiers sont utilisés de façon sélective, sans recherche de spéculation, pour la couverture des chiffres d'affaires connus ou prévisionnels dans la limite maximale d'un an. Le groupe est essentiellement exposé sur les devises suivantes : dollar américain et livre sterling.

3) Risque actions :

Le portefeuille actions détenu par la société LISI n'est pas un portefeuille spéculatif, mais d'investissement et de participation (cf. : tableau des filiales et participation, annexes sociales), de ce fait, aucune action particulière n'est prise pour encadrer le risque actions.

• Risque de liquidité :

Vous trouverez ci-après le tableau récapitulatif sur l'endettement du groupe en terme des dettes à taux fixe et variable.

Entités contractantes	Nature du crédit	Taux fixe	Taux variable	Montant global des lignes en M€	Capital restant dû au 31/12/2003 en M€	Échéances	Existence ou non de couvertures en taux ou en devises	Etat des sûretés réelles accordées en garantie
LISI ⁽¹⁾	Crédit syndiqué		Euribor 3 Mois + marge	76,4	42,02	2007	Couvert partiellement par des CAP et des SWAP	Nantissement des titres de LISI AUTOMOTIVE
LISI COSMETICS	Crédit classique		Euribor 3 Mois + marge	1,2	1,2	2008		Nantissement de matériel
LISI AUTOMOTIVE Former	Crédit classique		Euribor 3 Mois + marge	10,0	2,5	2005		
	Crédit classique		Euribor 3 Mois + marge	1,5	0,7	2006		
	Crédit classique		Euribor 3 Mois + marge	2,0	0,9	2006		
	Crédit classique		Euribor 3 Mois + marge	2,5	1,7	2007		
MOHR UND FRIEDRICH	Crédit classique		Euribor 3 Mois + marge	1,0	0,6	2006		
MECANO	Crédit classique	5,44%		2,9	1,6	2008		Caution de RAPID
		4,50%		5,1	3,2	2008		Caution de RAPID
KKP	Crédit classique	5,20%		0,9	0,3	2006		NEANT
		4,75%		1,5	0,8	2007		NEANT
LISI AEROSPACE	Crédit classique	3,60%		3,8	0,8	2004		NEANT
HI-SHEAR ⁽²⁾	Crédit syndiqué		Libor 3 mois USD + marge	29,6	17,6	2009	Couvert partiellement par un SWAP	

N. B. : seuls les emprunts significatifs sont traités dans ce tableau.

⁽¹⁾ LISI

- Mode de détermination du taux d'intérêt : Euribor 3 mois
- Mode de calcul de la marge :
 - Tranche 1 : marge fixe
 - Tranche 2 : marge variable en fonction du **Gearing** (+ ou - 0,20 %)
- Cas d'exigibilité anticipée :
 - Gearing** ≤ 1,2 et < 1 pendant 2 exercices consécutifs maximum
 - Dettes financières nettes < 3,5 années de **CAF**.

⁽²⁾ HI-SHEAR Corporation

- Mode de détermination du taux d'intérêt : Libor USD 3 mois
- Mode de calcul de la marge : marge variable en fonction du **Gearing** (+ ou - 0,25 %)
- Cas d'exigibilité anticipée :
 - Non respect d'indicateurs financiers : situation nette négative
 - Survenance d'événements juridiques : non respect des échéances, insolvabilité, réduction de capital.

• **Risque des matières premières :**

Le groupe utilise principalement des matières premières très spécifiques qui subissent des variations dans le temps limitées. D'une manière générale, les approvisionnements sont couverts à prix fixes pour des durées comprises entre 6 mois et 3 ans sans engagement de volume.

• **Risque juridique :**

Compte tenu de l'activité de la société LISI, il n'existe pas de risque juridique spécifique.

• **Risques commerciaux :**

Pour mémoire, le groupe fabrique plusieurs milliers de références différentes à partir de nombreuses matières premières (aciers, alliages, aluminium, matières plastiques diverses, titanes, etc.) et par le biais de technologies variées (forge à froid, forge à chaud, usinage, découpage-emboutissage, injection plastique, traitements thermiques et traitements de surface).

Annexes aux comptes consolidés

(en milliers d'euros sauf indication particulière)

Le risque commercial est de la sorte réparti sur un nombre considérable de produits fabriqués dans les 31 sites mondiaux de LISI. Ainsi, le premier produit de la société en 2001, un système de rattrapage de jeu dans les freins disques arrières pour garantir le fonctionnement du frein de parking, a représenté un peu plus de 1 % du chiffre d'affaires total consolidé.

Les principales familles de produits sont élaborées en co-développement avec les clients, le chiffre d'affaires des produits brevetés restant secondaire dans le total des ventes consolidées.

• Clients :

Sur la base des chiffres 2003, seuls 4 clients dépassent 5 % des ventes consolidées du groupe LISI. Les 10 premiers clients représentent 45 % du total des ventes ; dans cette liste figurent des comptes des 3 divisions, AEROSPACE, AUTOMOTIVE et COSMETICS. Le montant de 80 % des ventes est atteint avec le 74^{ème} client.

Les chiffres des trois premiers clients évoluent comme suit :

	2001	2002	2003
CLIENT A	12,10 %	13,50 %	13,50 %
CLIENT B	6,50 %	7,30 %	7,60 %
CLIENT C	5,20 %	4,80 %	6,80 %

• Fournisseurs :

D'une manière générale et compte-tenu du caractère de ses productions, la société ne dépend d'aucun fournisseur ni d'aucun sous-traitant stratégique exclusif. Les principaux fournisseurs sont ceux chez qui la société approvisionne ses matières premières.

La sous-traitance, essentiellement d'ordre technique, concerne en premier lieu des opérations spécifiques de traitement thermique et de finition (traitements de surface et assemblages). Pour l'exercice 2003, l'ensemble des multiples opérations de sous-traitance réalisées par les sites de LISI représentait de l'ordre de 7,6 % du chiffre d'affaires consolidé.

17. Filiales étrangères

Les taux de clôture et les taux moyens des devises par rapport à l'euro sont les suivants :

		2003		2002	
		Clôture	Moyen	Clôture	Moyen
Dollar	(USD)	1,263000	1,141800	1,048700	0,952100
Livre Sterling	(GBP)	0,704800	0,693400	0,650500	0,630200
Yuan Chinois	(RMB)	10,438700	9,453500	8,680500	8,011250
Dollar Canadien	(CAD)	1,623400	1,586500	1,655000	1,556800

Rapport des commissaires aux comptes

sur les comptes consolidés

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2003

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société LISI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2003, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Paris, le 15 mars 2004

Les commissaires aux comptes

En application des dispositions de l'article L.225-235 2ème alinéa du Code de commerce, qui s'appliquent pour la première fois à cet exercice, et conformément à la norme professionnelle française applicable aux estimations comptables, nous avons notamment :

- En ce qui concerne les survaleurs et les marques, apprécié les données et le bien fondé des hypothèses sur lesquelles se basent leurs estimations, revu les tests de dépréciation mis en œuvre le cas échéant conformément à la note 2 de l'annexe.
- S'agissant des provisions pour risques et charges, apprécié les modalités de détermination de ces provisions, revu les bases, notamment les évaluations externes réalisées en matière d'engagements de retraite.

Les appréciations que nous avons portées sur ces éléments s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit qui porte sur les comptes consolidés pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de l'opinion sans réserve exprimée dans la première partie de ce rapport.

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.



Serge CLERC



Philippe DABEL



RSM SALUSTRO REYDEL

Marie GUILLEMOT

Rapport de gestion

sur les comptes sociaux de LISI S.A.

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqué en Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux dispositions légales et statutaires, pour soumettre à votre approbation le bilan et les comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2003 de la société LISI.

Nous vous rappelons que le rôle essentiel de notre Société consiste à animer, contrôler et prêter assistance à ses filiales.

Nos comptes sociaux résumés se présentent ainsi :

(en milliers d'euros)	2003	2002	2001
Produits d'exploitation	5 044	5 219	5 615
EBIT	1 322	1 903	2 900
Résultat financier (hors dividendes filiales)	(1 470)	(4 108)	(4 768)
Résultat courant (avant dividendes)	(147)	(2 205)	(1 868)
Dividendes reçus des filiales	10 022	5 531	12 520
Résultat exceptionnel	(855)	3 103	4 010
Impôt sur les sociétés	979	2 273	435
Résultat net	9 999	8 702	15 097
Capitaux propres contributifs	102 230	98 726	95 314
Endettement financier net (1)	30 738	50 978	67 043

(1) Hors flux intra-groupe.

Nous vous rappelons que l'activité de la société LISI correspond à celle d'une société animatrice de management de groupe. En particulier, la société LISI assure les prestations suivantes pour le compte de ses filiales :

- validation stratégique, démarche de croissance, plans d'actions,
- déclinaison de la stratégie en un plan budgétaire annuel,
- controlling,
- consolidation financière et fiscale,
- optimisation financière et allocation de ressources,
- coordination assurances, qualité, recherche et développement, ressources humaines et investissements.

• Ainsi **les produits d'exploitation** correspondent principalement aux prestations facturées aux filiales. La légère diminution correspond principalement à la baisse d'activité des filiales automobile et cosmétique et à la baisse du dollar pour la filiale aéronautique HI-SHEAR aux USA.

• **Les charges d'exploitation** augmentent de 12,2 % principalement sur le poste des frais de personnel (renforcement des équipes dans le domaine industriel) et des autres services extérieurs (missions d'études de croissance externe et interne).

• **Le résultat financier** avant dividendes des filiales s'améliore très nettement suite à la baisse de l'endettement structuré (remboursement de 15,3 M€ d'emprunts) conjuguée à la baisse des taux.

• **Les valeurs mobilières de placement** dégagent une plus-value latente après impôts de 1,8 M€, sur la base de leur valeur liquidative au 31 décembre 2003.

• **Les dividendes encaissés** sont en forte hausse dans les deux principales divisions (AEROSPACE et AUTOMOTIVE).

• **Le résultat exceptionnel** revient à des niveaux normatifs et reste non significatif.

• **L'impôt sur les sociétés** est composé de + 1 151 K€ d'économies générées par l'intégration fiscale.

• **Le résultat net** de la société LISI s'élève pour l'exercice 2003 à 10 M€ contre 8,7 M€.

• **Les capitaux propres** sont portés à 101,8 M€.

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

L'exercice 2003 aura été marqué essentiellement par la baisse du dollar qui affecte les filiales installées dans la zone monétaire dollar.

Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice, soit la somme de 9 998 523 € :

En €

- | | |
|---|------------|
| • à la réserve légale | 0 |
| • le solde, soit la somme de | 9 998 523 |
| • augmenté du report à nouveau
qui s'élève à la somme de | 26 421 799 |
| • soit un bénéfice distribuable de | 36 420 322 |

que nous vous proposons de répartir ainsi :

- | | |
|--|------------|
| • aux actionnaires, à titre de dividendes,
la somme de 0,80 euro par action, soit | 7 893 470 |
| • au report à nouveau, le solde, soit | 28 526 852 |

Nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes ont été les suivantes, en euro par action :

	Valeur nominale de l'action	Dividende	Avoir fiscal
Exercice clos le 31/12/00	1,52	0,61	0,30
Exercice clos le 31/12/01	2,00	0,62	0,31
Exercice clos le 31/12/02	2,00	0,62	0,31

PERSPECTIVES 2004

En raison d'une capacité de dividendes des filiales en constante progression et d'une baisse de l'endettement financier, le résultat courant de l'exercice devrait être en sensible amélioration.

AUTRES INFORMATIONS

- Les dépenses fiscalement réintégrables sont les amortissements et loyers de voitures de tourisme pour un montant de 15 904 €.
- La société LISI est la société mère d'un groupe relevant du régime de l'intégration fiscale depuis l'exercice 2000. A ce titre, elle a bénéficié d'un gain d'impôt sur l'exercice 2003 de 1,1 M€. Conformément aux dispositions de la Convention d'Intégration Fiscale, ce gain est conservé par la société tête de groupe.
- Les méthodes retenues pour l'élaboration des comptes sociaux et consolidés reposent sur les mêmes principes comptables. Seuls certains retraitements propres à la consolidation génèrent des différences de traitements.

Compte de résultat de LISI S.A.

(en milliers d'euros)	Notes	2003	2002	2001
Chiffre d'affaires hors taxes		4 827	4 842	5 462
Produits d'exploitation		5 044	5 219	5 615
Charges externes		(2 023)	(1 817)	(1 479)
Impôts et taxes		(114)	(104)	(104)
Frais de personnel		(1 464)	(1 258)	(1 054)
Autres charges		(53)	(45)	(0)
Amortissements, provisions		(67)	(92)	(78)
Résultat d'exploitation		1 322	1 903	2 900
Produits financiers	11			
- des participations		10 681	6 664	13 074
- des autres valeurs mobilières et des créances		300	554	242
- sur cession des valeurs mobilières de placement		362	52	117
- reprises provisions		1 187		
Charges financières				
- intérêts et charges assimilées		(3 527)	(4 840)	(5 662)
- sur cessions de valeurs mobilières de placement			(269)	(19)
- dotations aux provisions		(450)	(738)	
Résultat financier		8 553	1 423	7 752
Résultat courant avant impôt		9 875	3 326	10 653
Produits exceptionnels				
- sur opérations en capital		3	5 150	8 875
- sur opérations de gestion		13	4	7
- reprises provisions		100	566	
Charges exceptionnelles				
- sur opérations en capital			(2 442)	(4 482)
- sur opérations de gestion		(206)	(75)	(98)
- dotations aux provisions		(766)	(100)	(292)
Résultat exceptionnel		(855)	3 103	4 010
Impôt sur les bénéfices	12	979	2 273	435
RÉSULTAT NET		9 999	8 702	15 097

Bilan de LISI S.A.

Actif

(en milliers d'euros)	2003	2002	2001
Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles	74	63	62
Immobilisations corporelles	1 434	1 426	1 417
Immobilisations financières	154 569	163 920	169 259
Amortissements et dépréciations	(915)	(847)	(757)
Total de l'actif immobilisé net	155 162	164 562	169 981
Actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés	108	301	134
Autres créances	3 851	4 803	3 560
Dépréciation des créances			
Valeurs mobilières de placement	12 857	11 987	13 014
Disponibilités	433	4 223	12 162
Provisions pour dépréciations		(737)	
Total de l'actif circulant	17 249	20 577	28 870
Comptes de régularisation	333	937	4
Total de l'actif	172 744	186 076	198 856

Passif

(en milliers d'euros)	2003	2002	2001
Capitaux propres			
Capital	19 734	19 734	19 734
Primes de fusion	27 134	27 134	27 134
Réserves	44 915	42 159	32 964
Résultat de l'exercice	9 999	8 702	15 097
Total des capitaux propres	101 782	97 729	94 929
Provisions pour risques et charges	858	192	658
Dettes			
Emprunts et dettes financières divers	64 848	83 340	97 761
Fournisseurs	1 879	911	1 151
Autres dettes	3 377	3 904	4 357
Total des dettes	70 104	88 155	103 269
Total du passif	172 744	186 076	198 856

Tableau des flux de trésorerie de LISI S.A.

(en milliers d'euros)	2003	2002	2001
Opérations d'exploitation			
Capacité d'autofinancement	10 728	5 621	11 075
Incidence de la variation des stocks sur la trésorerie			
Incidence de la variation des décalages de trésorerie des débiteurs et créanciers d'exploitation	2 190	(3 035)	1 448
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation (A)	12 918	2 586	12 523
Opérations d'investissement			
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(19)	(13)	(126)
Encaissements résultant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles			109
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		(51)	6
Encaissements résultant de la cession d'immobilisations financières	3	5 151	8 766
Trésorerie nette affectée aux acquisitions et cessions filiales			
Encaissements provenant des prêts aux filiales	9 352	5 730	
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) opérations d'investissement (B)	9 336	10 817	8 755
Opérations de financement			
Sommes reçues des actionnaires suite à une augmentation de capital			1 467
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(5 946)	(5 902)	(5 843)
Encaissements provenant de nouveaux emprunts			
Remboursements d'emprunts	(15 340)	(9 582)	(8 483)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) opérations de financement (C)	(21 286)	(15 484)	(12 859)
Incidence reclassement créances rattachées à des participations (D)		(2 783)	
Variation de trésorerie (A+B+C+D)	968	(4 864)	8 419
Dont variation liquidités	(2 184)	(9 703)	(4 079)
Dont variation concours bancaires courants	3 152	4 839	12 498
Trésorerie à l'ouverture (E)	(10 398)	(5 534)	(13 953)
Trésorerie à la clôture (A+B+C+D+E)	(9 430)	(10 398)	(5 534)

Variation des capitaux propres

Au 01.01.2002	94 929
Résultat de l'exercice	8 702
Dividendes versés	-5 902
Au 31.12.2002	97 729
Résultat de l'exercice	9 999
Dividendes versés	-5 946
Au 31.12.2003	101 782

Annexes

Filiales et participations (données consolidées en €)

Société	Capital social	Capitaux propres et minoritaires	Quote-Part du capital détenue (en %)	Valeur brute comptable des titres détenus*	Prêts, avances consentis par la société non encore remboursés	Montant des cautions et avals donné par la société	Chiffres d'affaires HT du dernier exercice	Bénéfice net ou perte nette du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société mère au cours du dernier exercice
FILIALES									
LISI AUTOMOTIVE	30 001 800	160 952 019	99,99%	83 636 428	13 391 549	0	278 800 787	8 515 603	3 999 226
LISI AEROSPACE	2 475 200	116 158 159	99,99%	30 863 816	1 093 532	0	180 683 036	12 763 574	6 023 440
LISI COSMETICS	7 724 940	19 260 619	99,99%	25 541 048	0	0	51 156 755	294 016	

* La valeur nette comptable des titres détenus est identique à la valeur brute.

Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices

(articles 133, 135 et 148 du décret sur les sociétés commerciales)

Nature des indications	1999	2000	2001	2002	2003
Situation financière en fin d'exercice					
Capital	14 946 414	14 946 414	19 733 676	19 733 676	19 733 676
Nombre d'actions émises (A)	9 804 205	9 804 205	9 866 838	9 866 838	9 866 838
Nombre d'obligations convertibles en actions					
Résultat global des opérations effectives					
Chiffre d'affaires hors taxes	4 606 970	4 946 203	5 462 214	4 842 314	4 826 638
Résultat avant impôt, amortissements et provisions	5 841 451	6 300 507	15 032 618	6 793 622	9 015 772
Impôt sur les sociétés	1 182 595	-351 751	-435 041	-2 273 016	-978 873
Participation des salariés	0	0	0	0	0
Résultat après impôt, amortissements et provisions	4 566 288	6 361 233	15 097 335	8 702 436	9 998 523
Résultat distribué (B)	5 851 492	5 843 185	5 902 579	5 946 310	7 893 470
Résultat des opérations réduit à une seule action					
Résultat après impôt, mais avant amortissements et provisions	0,48	0,68	1,57	0,92	1,01
Résultat après impôt, amortissements et provisions	0,47	0,65	1,53	0,88	1,01
Dividendes attribués à chaque action (net)	0,61	0,61	0,62	0,62	0,80
Personnel					
Effectif moyen des salariés	7	7	8	9	9
Montant de la masse salariale	716 085	693 257	760 186	909 412	1 060 762
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, oeuvres sociales, etc...)	109 591	262 026	293 393	348 263	403 226

(A) Division par cinq de la valeur nominale des actions le 29 juin 1998.

(B) Déduction faite du dividende qui aurait concerné les actions conservées par la société au titre des actions auto-détenues.

Autres informations juridiques de la société mère

CAPITAL SOCIAL : (article 6 des statuts)

Le capital social est fixé à la somme de 19 733 676 € (dix neuf millions sept cent trente trois mille six cent soixante seize €). Il est divisé en 9 866 838 actions (neuf millions huit cent soixante six mille huit cent trente huit actions) de 2 € (deux) chacune, entièrement libérées et de même catégorie.

Conformément à l'article L 233-13 du code de commerce, nous vous informons que :

- la COMPAGNIE INDUSTRIELLE DE DELLE détient 60,1 % de notre capital représentant 73,2 % des droits de vote ;
- la société VIELLARD MIGEON et CIE détient 6,7 % de notre capital représentant 8,2 % des droits de vote ;
- la société FFP détient 5,0 % de notre capital représentant 3,1 % des droits de vote ;
- le plan d'épargne groupe détient 0,9 % de notre capital représentant 0,6 % des droits de vote.

PLANS D'OPTIONS

Depuis le 18 mai 1995, l'Assemblée Générale a autorisé le Conseil d'Administration à consentir des options de souscription ou d'achats d'actions. La dernière autorisation valable pour cinq ans et portant sur 500 000 actions, a été donnée le 28 février 2001.

Au titre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale le 28 février 2001, le Conseil d'Administration du 25 juin 2003 a attribué 163 000 options d'achat d'actions.

D'autres informations relatives aux plans d'option sont communiquées dans la partie « Autres informations juridiques » de ce document.

RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Les informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux sont données dans la partie « Le Gouvernement d'entreprise » de ce document.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ ET RELATIONS AVEC SES FILIALES

La société LISI exerce une activité de holding et d'assistance à ses filiales. Elle gère son portefeuille de participations, le financement de ces opérations ou celles de ses filiales, les risques de change, taux et liquidité. Elle octroie éventuellement des prêts à ses filiales et centralise les excédents de trésorerie du groupe, et cela dans le cadre de convention de trésorerie. Ces opérations sont rémunérées aux conditions de marché plus marge.

En France, elle est la société mère du régime d'intégration fiscale. La convention d'intégration fiscale prévoit expressément que les gains d'impôts sont conservés par la société mère, sans indemnisation en cas de sortie du périmètre.

La société LISI met à disposition de ses filiales un certain nombre de services et compétences relatives à des fonctions centrales qui sont, notamment, l'assistance juridique et fiscale, l'assistance financière, le contrôle de gestion, les procédures et l'audit, la gestion des assurances et l'assistance dans le domaine des ressources humaines. Une rémunération normale est servie par les trois divisions à la société LISI pour l'exécution des prestations sur la base de leur valeur ajoutée.

Parmi les postes intra-groupe significatifs, figurent les créances rattachées à des participations : en effet, depuis l'apport en 2002 des titres Rapid et Former à la société LISI AUTOMOTIVE et d'une partie de la dette associée, la société LISI détient encore une quote-part des emprunts sur l'acquisition des titres Rapid. Pour le solde, un prêt envers la société LISI AUTOMOTIVE a été contracté dans les mêmes conditions que la ligne bancaire correspondante. Les titres de cette société ont été donnés en nantissement.

Eléments concernant les entreprises liées et les participations (en K€)

	Montant concernant les entreprises	
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation
ACTIF :		
Participations		
Créances rattachées à des participations	14 485	
Créances clients et comptes rattachés	103	
Avances de trésorerie aux filiales	337	
Compte courant		
Intégration fiscale	3 639	
PASSIF :		
Concours de trésorerie des filiales	21 156	
Compte courant intégration fiscale	504	
Fournisseurs	392	
Autres dettes	36	
COMPTE DE RÉSULTAT :		
Intérêts et charges assimilées	619	
Produits des prêts aux filiales	658	
Produits de participation	10 022	

Programme de rachat d'actions

Programme de rachat d'actions en cours au 31 décembre 2003 :

Le 13 mai 2003, l'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé la Société à racheter en bourse ses propres actions dans la limite de 10 % du capital social et ce, pour une période de 18 mois, soit jusqu'au 13 novembre 2004. Ce programme a fait l'objet d'un visa par l'**AMF** en date du 18 avril 2003 sous le n° 03-288.

La société LISI envisage ainsi, un plan de rachat d'actions aux fins suivantes, par ordre de priorité décroissante :

1. La remise d'actions à titre d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, en vue de minimiser le coût d'acquisition ou d'améliorer, plus généralement les conditions d'une transaction ;
2. L'intervention sur le marché du titre à des fins de régularisation par intervention systématique en contre tendance ;
3. Consentir des options d'achat d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la société et/ou de son groupe ;
4. La cession sur le marché des titres achetés, en fonction des opportunités ;
5. La remise des titres à l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation ou par toute autre manière d'actions de la société ;
6. L'annulation des titres acquis, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée ultérieurement.

Cette autorisation s'applique dans les conditions suivantes :

- la société ne pourra acheter ses propres actions qu'à un prix unitaire au plus égal à 40 € hors frais d'acquisition,
- la société ne pourra vendre tout ou partie des actions ainsi acquises qu'à un prix unitaire au moins égal à 10 € hors frais de cession.

Le montant maximal que LISI est susceptible de payer dans l'hypothèse d'achats au prix maximal fixé par l'Assemblée, soit 40 €, s'élèvera à 39 467 320 €.

La Société LISI a acquis en 2003 au titre du programme de rachat d'actions ci-dessous référencé, 117 501 actions propres, soit 1,19 % du capital en vertu des autorisations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 mai 2003.

Les opérations réalisées par la Société sur ses propres actions se résument dans le tableau ci-dessous :

	Nombre d'actions	Prix moyen pondéré en €
Titres détenus au 01/01/2003	269 858	21,32
Titres acquis en 2003	117 501	22,47
Titres vendus en 2003	51 084	27,57
Titres détenus au 31/12/2003	336 275	21,74
Dont titres affectés au programme de stock options	304 000	
Dont titres disponibles	32 275	

Le nombre d'actions propres auto-détenues au 29 février 2004 par la société LISI est de 334 996 titres, soit 3,4 % du capital.

Les achats et ventes d'actions ont été effectués dans le cadre du contrat d'animation de marché avec BNP PARIBAS EQUITIES France. Le contrat d'animation est conforme à la charte de déontologie de l'**AFEI**.

Pour mémoire, vous trouverez ci-dessous l'information relative à l'utilisation des produits dérivés au sein du groupe LISI au 31 décembre 2003 au titre de couvertures des plans de stocks options faites en 2002. Ces opérations ont été mises en place à l'initiative de la direction générale du groupe. La mise en œuvre a été réalisée sous l'autorité du Vice-Président par la responsable du pôle trésorerie du groupe et ceci dans le cadre de l'application de règles internes d'utilisation limitative des produits dérivés comme instrument de couverture et non comme instrument spéculatif.

	Plan n°2	Plan n°3	
Nature	Achat de Call	Achat de Call	Vente de Put
Date de départ des options	23/08/02	23/08/02	23/08/02
Date d'échéance des options	2/03/05	7/12/05	7/12/05
Nombre d'options	34 700	39 500	100 000
Prix d'exercice	27,82 €	18,81 €	17,00 €
Prix des options	5,70 €	8,60 €	2,40 €
de couverture	/action	/action	/action
Prime payée par LISI	197 790 €	339 700 €	
Prime payée par NATEXIS à LISI			240 000 €

Nouveau programme de rachat d'actions

Dans le cadre d'un nouveau programme de rachat d'actions qui fera l'objet d'une note d'information visée par l'Autorité des Marchés Financiers, la société LISI propose d'acquérir un nombre d'actions représentant jusqu'à 10 % du nombre d'actions composant le capital social.

La durée du programme de rachat d'actions est fixée à 18 mois.

Les objectifs du plan de rachat d'actions sont reconduits à l'identique.

Le prix maximum d'achat ne pourra excéder 50 € par action et le prix minimum de vente ne pourra être inférieur à 20 € par action.

En cas d'utilisation de produits dérivés, la société LISI veillera à ne pas accroître la volatilité de son titre.

AUGMENTATION DE CAPITAL RÉSERVÉE AUX SALARIÉS

L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 10 février 2004 a autorisé le Conseil d'Administration à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe LISI, adhérents au fonds commun de placement « LISI en action », pour un montant maximal de 5 000 000 €, prime d'émission comprise.

Le prix de souscription de ces actions devra être fixé sur la base de la moyenne des cours d'ouverture des 20 séances de bourse précédant le jour de la décision d'ouverture de la souscription avec réduction du prix de souscription égal à 20 % de cette moyenne.

Le Conseil d'Administration en date du 1^{er} mars 2004, usant de cette autorisation, a décidé d'augmenter le capital de 108 656 € par l'émission de 54 328 actions en numéraire de 2 € de nominal. Le prix de souscription a été fixé conformément aux dispositions prévues et est égal à 27,61 € par action.

PLAN D'ÉPARGNE GROUPE (PEG)

Un Plan d'Épargne Groupe « GFI Industries en action », créé en 2001, et renommé « LISI en action » en 2003 suite au changement de dénomination sociale de LISI (ex GFI INDUSTRIES) a été réservé aux salariés français du groupe et leur avait permis de participer en 2001 à une augmentation de capital pour un montant global de 1,47 M€. Cette opération avait suscité l'adhésion de 1 019 personnes.

En 2002 et 2003, le **PEG** fut reconduit sous forme de rachats d'actions. Il a recueilli les versements volontaires, la participation, l'intéressement de certains collaborateurs de LISI ainsi que l'abondement de la société. Au 31 décembre 2003, le **PEG** « LISI en action » composé exclusivement d'actions LISI, détient 88 000 titres et compte 1 030 adhérents.

PARTICIPATION ET INTÉRESSEMENT

Il existe des accords de participation dans chacune des entités juridiques du Groupe LISI. La réserve spéciale de participation globale représente pour l'exercice 2003 la somme de 2,804 K€.

Des accords d'intéressement ont été conclus dans chaque division, les modalités de calcul reposant sur des critères propres à chaque entité.

Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2003

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2003, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société LISI, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

JUSTIFICATION DE NOS APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.225-235 1er alinéa du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, et qui s'appliquent pour la première fois à cet exercice, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

L'actif de votre société est essentiellement composé de titres de participation. Nous avons vérifié que les valeurs d'inventaire sont au moins égales aux valeurs comptables.

Les appréciations que nous avons portées sur ces éléments s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit qui porte sur les comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de l'opinion sans réserve exprimée dans la première partie de ce rapport.

VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs de capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Montbéliard, le 15 mars 2004
Les commissaires aux comptes



Serge CLERC



Philippe DABEL



RSM SALUSTRO REYDEL

Marie GUILLEMOT

Rapport spécial

des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2003

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L 225-38 du Code de commerce.

Paris et Montbéliard, le 15 mars 2004
Les commissaires aux comptes



Serge CLERC



Philippe DABEL

RSM SALUSTRO REYDEL



Marie GUILLEMOT

Rapport du Président

Loi de Sécurité Financière (Art. L 225-35 du Code de Commerce)

Rappel du contexte **LSF** et des objectifs de contrôle interne au sein du groupe LISI

Selon l'article L 225-35 du Code de Commerce sur la Sécurité Financière, le Président du Conseil d'Administration rend compte dans un rapport des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place.

Dans ce contexte, ce rapport sera essentiellement consacré à la description factuelle des procédures en vigueur complétées d'un plan d'actions pour 2004 et 2005.

1. PRÉPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.1 Organisation

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Les administrateurs sont convoqués aux séances du Conseil par le Président par tous moyens et même verbalement. Si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, des administrateurs représentant au moins le tiers des membres du Conseil peuvent demander au Président de le convoquer sur un ordre du jour déterminé.

Les délibérations sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi ; en cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante. Toutefois, les délibérations doivent être prises à la majorité des trois quarts des voix des membres présents ou représentés, pour ce qui concerne les questions suivantes :

- calcul des dotations aux comptes d'amortissement et de provisions,
- propositions à faire à l'Assemblée Générale Ordinaire pour l'affectation des résultats de l'exercice écoulé,
- texte des résolutions à soumettre à une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires,
- remplacement d'un administrateur décédé ou démissionnaire.

Les copies ou extraits des délibérations du Conseil d'Administration sont valablement certifiés par le Président du Conseil d'Administration, un Directeur Général, l'administrateur délégué temporairement dans les fonctions de Président ou un fondé de pouvoir habilité à cet effet.

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

1.2 Modalités de fonctionnement

Le Conseil se réunit à l'invitation du Président au minimum 4 fois par exercice et pour chaque décision importante. Les travaux animés par le Président font l'objet d'une démarche participative de chacun des membres et les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. Les débats sont consignés dans un procès-verbal soumis à l'approbation des membres dans le mois qui suit la séance et signé à la séance suivante. Le Conseil soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale les résolutions légales.

1.3 Préparation des travaux

- Avant chaque Conseil, les participants reçoivent un dossier dûment documenté afin de préparer la séance dans les meilleures conditions.
- Les séances nécessitant l'approbation des comptes annuels et semestriels font l'objet d'un exposé du Comité d'Audit qui s'est réuni préalablement.
- Les séances qui traitent des sujets de rémunération font l'objet d'un exposé du Comité des Rémunérations qui s'est réuni préalablement.

1.4 Processus de prise de décision

Toute décision significative est soumise à la ratification du Conseil selon les modalités de fonctionnement décrits au paragraphe 1.2. Par décision significative est entendue : approbation des comptes, acquisition, cession, éléments prévisionnels, rémunération des mandataires sociaux, nomination des membres des organes de direction, ou tout autre élément susceptible d'avoir une influence significative sur les comptes.

2. LIMITATION AUX POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le Directeur Général, également Président du Conseil est assisté du Directeur Général Délégué dans la gestion du groupe au quotidien. Leur pouvoir est limité par le privilège du Conseil d'Administration de statuer sur toutes les décisions structurantes pour le groupe telles que décrites au paragraphe 1.

Rapport du Président

Loi de Sécurité Financière (Art. L 225-35 du Code de Commerce)

3. PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

3.1 Principes généraux

- Rappel des objectifs de la Direction Générale : selon une note interne en date du 21 août 2003 (réf : EV/VC14203), la Direction Générale a clairement affiché ses objectifs. Le référentiel choisi à ce jour est le COSO dont la méthodologie permettra une convergence progressive de ces objectifs avec une réalité connue de tous les acteurs du groupe.
- Afin de s'assurer du respect de ces objectifs, le groupe a mis en place un processus de prévention et de détection :
 - au niveau du groupe, grâce aux interventions coordonnées de l'auditeur interne (au moins 6 interventions par an) et des auditeurs externes (lors de la revue des dispositifs de contrôle interne au moins 1 fois par an dans toutes les divisions).
 - au niveau de chaque division, grâce à la politique de déploiement des contrôleurs locaux.

Il faut noter que ce dispositif de prévention n'est pas exhaustif et un risque résiduel peut subsister.

- Ce dispositif est fondé sur une organisation décentralisée au niveau de chaque division. Un Comité Exécutif mensuel est chargé d'entériner une politique générale qui doit être ensuite relayée jusqu'à l'unité élémentaire de gestion. Le groupe a formalisé un certain nombre de procédures synthétisées dans un manuel de contrôle interne groupe. Ce manuel est complété par un manuel des procédures comptables groupe. Enfin, le groupe a déployé un système de reporting et d'information unifié dans chaque division selon une procédure identique.
- Les spécificités liées à l'activité du groupe LISI nécessitent de développer des contrôles qualité pointus des processus opérationnels dans les domaines suivants :
 - qualité,
 - hygiène et sécurité,
 - environnement,
 - personnel, paie,
 - comptabilité, contrôle de gestion, trésorerie.
- Des actions de renforcement de l'efficacité de ce dispositif sont menées en continu au sein du groupe et sont suivies sous forme de tableaux de bord périodiques.

3.2 Principes d'organisation et environnement général de contrôle interne

- Comités de décision : le Conseil d'Administration du groupe représente l'entité supérieure de décision, le Comité Exécutif du groupe relaie l'information au niveau des divisions qui elles-mêmes sont organisées de telle façon que des instances de direction puissent exécuter les décisions du groupe au niveau des unités élémentaires de gestion.
- **Organes de contrôle général :**
 - Le Comité d'Audit prend connaissance en présence des auditeurs externes de l'environnement général de gestion et de suivi des risques.
 - Compte tenu de la taille du groupe, une cellule d'audit interne comprend le contrôleur interne groupe assisté éventuellement des contrôleurs de chaque division.
 - La coordination avec les auditeurs externes est particulièrement étroite afin d'orienter les contrôles dans les domaines identifiés à risque et d'obtenir une couverture dans le temps satisfaisante.
 - Certaines fonctions jugées critiques sont suivies en transversal dans le groupe telles que les finances, la gestion de trésorerie, la consolidation, le secrétariat juridique, la couverture d'assurances, la politique sécurité, la politique environnementale ainsi que la gestion des personnels.
- **Référentiel groupe :**
 - Chaque division selon des valeurs communes a mis en place une charte de valeurs.
 - Il existe un manuel des procédures de contrôle interne complété par un manuel des procédures comptables et de consolidation. Ces procédures sont mises à disposition de tous les acteurs concernés et périodiquement mises à jour sous une forme électronique via un portail internet dédié.
 - Chaque division, puis chaque unité opérationnelle a la responsabilité de veiller au respect de ces procédures et de l'adapter au contexte de leurs pays.
 - Sous forme de lettres de délégation, chaque responsable est averti des niveaux de responsabilité dont il a la charge.

- **Processus de cartographie et de suivi des risques :**

- Le groupe est engagé dans un processus convergent suivant le référentiel COSO de cartographie des risques. A ce jour, la division LISI AEROSPACE expérimente la méthodologie afin qu'elle soit étendue à l'ensemble du groupe en 2004.
- Le comité des risques sécurité et environnement identifie, répertorie les risques inhérents depuis 2001 et engage les actions correctives depuis deux exercices.

3.3 Principales procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

- Le groupe revoit annuellement un plan stratégique pluriannuel (4-5 ans) et détermine à ce titre un plan prioritaire d'actions. Le budget de l'exercice à venir s'inscrit dans ce plan dans une perspective à 12 mois. Le processus de planification fait l'objet de validations successives au niveau du Comité Exécutif du groupe puis au niveau du Conseil d'Administration. La mesure de l'avancement de la réalisation du budget est réalisée mensuellement au niveau des unités élémentaires, au niveau des *B.U.*, des divisions et enfin au niveau du groupe.
- La consolidation mensuelle des indicateurs de gestion, du compte de résultat, du bilan et du tableau de financement permet une mesure précise dans des délais rapprochés de la date de clôture et facilite les prises de décision.
- Le processus achats et investissements s'inscrit également dans la démarche stratégique et budgétaire. Tout engagement d'achats ou d'investissements qui dévie des autorisations budgétaires fait l'objet d'un accord préalable au niveau approprié.
- Le processus ventes et contrats fait l'objet d'une revue spécifique des équipes locales, *B.U.*, divisions ou groupes suivant les seuils de signification avant l'engagement réel.
- Le processus Trésorerie-Financement fait également l'objet d'engagements spécifiques. Ainsi à titre d'exemple, tous les placements financiers sont réalisés au niveau du groupe à l'exception de la trésorerie gérée aux USA.
- Le processus paie est géré au niveau des entités opérationnelles et est périodiquement revu tant par la cellule audit interne que par les auditeurs externes.

3.4 Plan d'actions 2004

- Le groupe est engagé tel qu'il est indiqué au paragraphe 3.2 dans la constitution d'une véritable démarche de « Risk Management » afin de renforcer le contrôle interne. L'objectif est d'atteindre en 2004 un suivi coordonné et homogène de cartographie et de gestion de risques.
- Le groupe a également pour objectif de renforcer son activité de détection et de prévention des risques par une meilleure organisation de sa cellule de contrôle interne. De même, la poursuite d'une étroite collaboration avec les auditeurs externes permettra d'accroître l'efficacité des contrôles.

Rapport des commissaires aux comptes

sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la Société LISI portant sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 11 MAI 2004

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société LISI et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Sous la responsabilité du Conseil d'Administration, il revient à la direction de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer, les observations qu'appellent de notre part les informations et déclarations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons, conformément à la doctrine professionnelle applicable en France, pris connaissance des objectifs et de l'organisation générale de contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président.

S'agissant du premier exercice d'application des dispositions introduites par la loi n°2003-706 du 1^{er} août 2003, et en l'absence de pratiques reconnues quant au contenu du rapport établi par le Président, celui-ci ne comporte pas d'appréciation sur l'adéquation et l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Par conséquent, cette même limitation s'applique également à l'étendue de nos diligences et au contenu de notre propre rapport. Nos travaux ont toutefois consisté à prendre connaissance de la démarche d'évaluation progressive de l'ensemble du contrôle interne du groupe et de la cartographie des risques, engagée au cours de l'exercice, telle que présentée dans le rapport du Président.

Au-delà de la limite mentionnée ci-dessus, et sur la base des travaux ainsi réalisés, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations et les déclarations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L.225-37 du Code de Commerce.

Paris et Montbéliard, le 15 mars 2004
Les commissaires aux comptes



Serge CLERC



Philippe DABEL



RSM SALUSTRO REYDEL

Marie GUILLEMOT

ORDRE DU JOUR ET PROJET DE RÉSOLUTIONS A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 11 MAI 2004**ORDRE DU JOUR**

- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2003 ;
- Quitus aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 Décembre 2003 ;
- Approbation des conventions visées aux articles L225-38 et suivants du Code de Commerce ;
- Affectation des résultats ;
- Autorisation de rachat par la société de ses propres actions ;
- Fixation du montant des jetons de présence ;
- Pouvoirs ;
- Questions diverses.

PROJET DE RÉSOLUTIONS**PREMIÈRE RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2003 tels qu'ils ont été présentés, faisant apparaître un bénéfice de 9 998 523 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale approuve notamment les dépenses effectuées au cours de l'exercice écoulé, ayant trait aux opérations visées à l'article 39-4 du Code Général des impôts, pour un montant global de 15 904 euros.

En conséquence, elle donne aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes consolidés établis conformément aux dispositions des articles L. 233-16 et suivants du Code de Commerce au 31 décembre 2003, faisant ressortir un bénéfice de 21 000 976 euros.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L225-38 du Code de Commerce, approuve les conventions visées dans ce rapport.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice :

le bénéfice de l'exercice, soit la somme de 9 998 523 €

augmenté du report à nouveau
qui s'élève à la somme de 26 421 799 €

Soit, au total 36 420 322 €

constitue le bénéfice distribuable, que le Conseil d'Administration propose de répartir ainsi :

aux actionnaires, à titre de dividendes,
la somme de 0,80 euro par action,
soit la somme de 7 893 470 €
qui sera mise en paiement
le 14 mai 2004

au compte report à nouveau, le solde,
soit la somme de 28 526 852€
étant précisé que ce poste sera
augmenté du montant des dividendes
afférents aux actions possédées par
la Société à la date de détachement du coupon.

En outre, l'Assemblée Générale reconnaît qu'il lui a été rappelé que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents ont été les suivantes, par action :

	Dividende	Avoir fiscal	Revenu brut
Exercice clos le 31/12/00	0,61 €	0,30 €	0,91 €
Exercice clos le 31/12/01	0,62 €	0,31 €	0,93 €
Exercice clos le 31/12/02	0,62 €	0,31 €	0,93 €

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et pris connaissance des éléments figurant dans la note d'information visée par l'Autorité des Marchés Financiers :

- annule l'autorisation d'achat donnée le 13 mai 2003 ;
- autorise, conformément aux articles L225-209 et suivants du Code de Commerce, le Conseil d'Administration, dans le cadre de la loi DDOEF du 2 juillet 1998, à procéder, par tous moyens, à des rachats de ses propres actions, représentant jusqu'à 10 % du capital social de la société, correspondant à 986 683 actions, en vue des utilisations suivantes :

- consentir des options d'achat d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la société et/ou de son groupe ;
- la cession sur le marché des titres achetés, en fonction des opportunités,
- l'intervention sur le marché du titre à des fins de régularisation par intervention systématique en contre tendance ;
- la remise d'actions à titre d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, en vue de minimiser le coût d'acquisition ou d'améliorer, plus généralement les conditions d'une transaction ;
- la remise des titres à l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation ou par toute autre manière d'actions de la société,
- l'annulation des titres acquis sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée ultérieurement.

L'acquisition ou la cession des titres pourront être effectuées par tous moyens et à toute époque, sur le marché ou hors marché, y compris par l'utilisation d'instruments dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré.

La société s'engage à rester en permanence dans la limite de 10 % de son capital social en respect de la loi DDOEF du 2 juillet 1998.

Cette autorisation s'appliquera dans les conditions suivantes :

- la société ne pourra acheter ses propres actions qu'à un prix unitaire au plus égal à 50 euros hors frais d'acquisition,
- la société ne pourra vendre tout ou partie des actions ainsi acquises qu'à un prix unitaire au moins égal à 20 euros hors frais de cession.

Le montant maximal que LISI est susceptible de payer dans l'hypothèse d'achats au prix maximal fixé par l'Assemblée, soit 50 euros, s'élèvera à 49 334 150 euros.

Cette autorisation est valable pour une durée de 18 mois, à compter de la présente assemblée.

- donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation, pour passer tous ordres en Bourse, conclure tous accords en vue d'effectuer toutes formalités, toutes déclarations auprès de tous organismes, remplir toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'allouer une somme de 74 250 euros, à titre de jetons de présence, au Conseil d'Administration.

Cette décision, applicable pour l'exercice en cours, sera maintenue jusqu'à décision contraire.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations en vue de l'accomplissement de toutes formalités, ainsi que tous dépôts et publications prescrits par la loi.

Responsable de l'information financière

Emmanuel VIELLARD
LISI
Espace Vauban
BP 431
90008 BELFORT Cedex
Tél. : 03 84 57 00 77 / Fax : 03 84 57 02 00

e-mail : emmanuel.viellard@lisi-group.com
Site internet : www.lisi-group.com

Renseignements généraux concernant l'émetteur

RAISON SOCIALE

LISI

FORME JURIDIQUE

Société Anonyme au capital de 19 733 676 €

SIÈGE SOCIAL

Tour Gamma « A », 193 rue de Bercy, 75012 PARIS

RCS

R.C.S. PARIS B 536 820 269 (Code NAF 741 J)

DATE DE CONSTITUTION

5 juillet 1968

DURÉE

durée : 99 ans, date d'expiration : 4 juillet 2067

OBJET SOCIAL : (article 2 des statuts)

La Société a pour objet :

- La prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières ;
- La fabrication, l'achat et la vente de tous articles quelconques, et notamment de ceux se rapportant à la visserie, boulonnerie, au forgeage, au décolletage, à l'outillage et à la construction de machines ;
- Eventuellement, toutes opérations rentrant dans l'industrie de la mécanique et le commerce des articles s'y rattachant ;
- La participation directe ou indirecte dans toutes opérations ou affaires pouvant se rapporter aux dits objets ou susceptibles de favoriser le développement

des affaires sociales, et ce, sous quelque forme que ce soit, création de société nouvelle, apport souscription, achat de titres et droits sociaux... ;

- Et généralement, toutes opérations commerciales, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

DOCUMENTS JURIDIQUES

Les statuts, procès-verbaux d'Assemblées, rapports des Commissaires aux Comptes, etc. peuvent être consultés sur demande au siège de la direction générale à l'adresse suivante :

Société LISI, Espace Vauban, 7 Boulevard Richelieu, B. P. n° 431, 90008 BELFORT Cedex .

EXERCICE SOCIAL : (article 16 des statuts)

L'exercice social commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES : (article 17 des statuts)

Sur le bénéfice distribuable, il est prélevé tout d'abord toute somme que l'Assemblée Générale décidera de reporter à nouveau sur l'exercice suivant ou d'affecter à la création de tous fonds de réserve extraordinaire, de prévoyance ou autre avec une affectation spéciale ou non. Le surplus est réparti entre tous les actionnaires au prorata de leurs droits dans le capital.

Il peut être accordé à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende ou de l'acompte sur dividende mis en distribution, une option entre le paiement de celui-ci en numéraire ou en actions dans les conditions prévues par la loi.

Renseignements généraux concernant l'émetteur

(suite)

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES : (article 15-1 à 15-5 des statuts)

1. Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.
2. L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions, pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles. Le droit d'assister ou de se faire représenter à l'Assemblée est subordonné :
 - pour les titulaires d'actions nominatives à l'inscription en compte nominatif pur ou administré, cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée ;
 - pour les titulaires d'actions au porteur, s'il en existe, par la remise dans le même délai, d'un certificat établi par l'intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'Assemblée.

Toutefois, le Conseil d'Administration a la faculté, par voie de mesure générale, de réduire ou supprimer ce délai.

3. Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par le Vice-Président le plus âgé ou à défaut de Vice-Président par l'administrateur le plus ancien présent à cette Assemblée. A défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.
4. Sauf disposition légale ou réglementaire contraire, chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, tant en son nom personnel que comme mandataire, sans limitation. Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué :
 - à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre (4) ans au moins au nom du même actionnaire ;
 - aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Le droit de vote double cessera de plein droit pour toute action transférée en propriété. Néanmoins, n'interrompt pas le délai ci-dessus fixé ou conserve le droit acquis, tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de

donation entre vifs, au profit d'un conjoint ou d'un parent du degré successible.

5. Lorsqu'il est fait usage par les actionnaires d'une formule de vote par correspondance, seules sont prises en compte les formules de vote parvenues à la société trois jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Par ailleurs, la présence de l'actionnaire à l'Assemblée Générale entraîne l'annulation de la formule de vote par correspondance et/ou de la formule de procuration que ledit actionnaire aura le cas échéant fait parvenir à la société, sa présence prévalant sur tout autre mode de participation antérieurement choisi par lui. En dehors de la présence de l'actionnaire à l'Assemblée, sa formule de procuration n'est prise en considération que sous réserve des votes le cas échéant exprimés dans sa formule de vote par correspondance.

DÉCLARATION DE FRANCHISSEMENT D'UN SEUIL DE PARTICIPATION : (article 9 des statuts)

1. Les valeurs mobilières sont librement négociables sauf dispositions légales ou réglementaires contraires.
2. Leur transmission s'opère par virement de compte à compte dans les conditions et selon les modalités prévues par la réglementation.
3. Les valeurs mobilières sont indivisibles à l'égard de la société.
4. Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs valeurs mobilières anciennes pour exercer un droit quelconque, ou encore en cas d'échange ou d'attribution de titres donnant droit à un titre nouveau contre remise de plusieurs valeurs mobilières anciennes, les titres isolés ou en nombre inférieur à celui requis ne donneront aucun droit à leurs porteurs contre la société, les titulaires ayant à faire leur affaire personnelle du groupement et, éventuellement, de l'achat ou de la vente du nombre de titres nécessaires.
5. Sans préjudice des dispositions visées à l'article 356-1 de la Loi n° 66-537 du 24 Juillet 1966, toute personne qui détient ou vient à détenir directement ou indirectement au sens des dispositions dudit article 356-1, au moins 3 % du capital est tenue, dans le délai de quinze jours à compter du franchissement de ce seuil de participation, de déclarer à la société par lettre recommandée avec avis de réception envoyée au siège social le nombre total d'actions qu'elle possède.

Tout actionnaire est également tenu d'informer la société dans les mêmes délais lorsque la participation au capital devient inférieure aux seuils prévus ci-dessus.

A défaut d'avoir été régulièrement déclarées dans les conditions ci-dessus exposées, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée, sont privées du droit de vote pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de trois mois suivant la date de régularisation de la notification à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble au moins 5 % du capital social.

CAPITAL SOCIAL : (article 6 des statuts)

Le capital social est fixé à la somme de DIX NEUF MILLIONS SEPT CENT TRENTE TROIS MILLE SIX CENT SOIXANTE SEIZE EUROS (19 733 676 €).

Il est divisé en NEUF MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE SIX MILLE HUIT CENT TRENTE HUIT (9 866 838) actions de DEUX EUROS (2 €) chacune, entièrement libérées et de la même catégorie.

CAPITAL AUTORISÉ NON ÉMIS

Le Conseil d'Administration du 17 décembre 2003 a proposé à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 février 2004, une augmentation de capital réservée aux salariés adhérents au *FCPE* « LISI en action ». L'Assemblée a autorisé la société à émettre des actions en numéraire dans la limite de 5 000 000 € (nominal + prime) avec suppression du droit préférentiel de souscription. Le Conseil d'Administration en date du 1^{er} mars 2004 a décidé, dans le cadre de l'autorisation donnée, d'augmenter le capital social pour un montant de 108 656 €.

Le Conseil d'Administration du 17 décembre 2003 a proposé à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 février 2004, une augmentation de capital à hauteur de 5 000 000 € de valeur nominale ainsi que la création de titres de créances donnant accès à des actions pour un montant maximum de 60 000 000 €. Cette Assemblée a également autorisé le Conseil d'Administration à réaliser cette augmentation de capital pour les mêmes montants avec suppression du droit préférentiel de souscription.

TITRES DE CAPITAL POTENTIEL

Il n'existe aucune option de souscription à une éventuelle augmentation de capital, ni aucun autre instrument dilutif.

ACTIONNAIRES OU GROUPE D'ACTIONNAIRES CONTRÔLANT PLUS DE 3 % DU CAPITAL SOCIAL

La société CID, 28 faubourg de Belfort 90100 DELLE, a pour seule activité la détention de titres LISI. Elle détient au 31 décembre 2003 : 60,1 % du capital et 73,2 % des droits de vote.

La société VMC, Route des Forges 90120 MORVILLARS détient au 31 décembre 2003 : 6,7 % du capital et 8,2 % des droits de vote.

La société FFP, 75 avenue de la Grande Armée 75116 PARIS détient au 31 décembre 2003 : 5,0 % du capital et 3,1 % des droits de vote.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement, indirectement ou de concert 3 % au plus du capital ou des droits de vote.

Aucun actionnaire n'a déclaré de franchissement de seuil compris entre 3 % et 5 % comme le prévoient les statuts.

Le pourcentage de capital détenu par le personnel n'est pas significatif (inférieur à 1 % du capital).

PACTE D'ACTIONNAIRES

Il n'existe aucun pacte d'actionnaires au niveau de LISI.

NANTISSEMENT DE TITRES LISI

A la connaissance de la société, aucune action inscrite en nominatif n'a fait l'objet d'un nantissement.

NOMBRE APPROXIMATIF D'ACTIONNAIRES AU 31/12/2003

Au 31 décembre 2003, le flottant représentait 25 % du nombre total des actions réparti sur environ 2 500 actionnaires et se décomposait ainsi :

- investisseurs institutionnels français : 34 soit 8,7 % du capital,
- investisseurs institutionnels internationaux : 27 soit 11,7 % du capital,
- actionnaires individuels français et internationaux : 2 439 soit 4,6 % du capital.

Source : TPI 02/2004

Gouvernement d'entreprise

I - CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'administration de la société est confiée à un Conseil d'Administration composée de 9 membres, dont un

tiers des membres est indépendant. Les Commissaires aux Comptes et l'avocat de la société sont invités à participer à chaque séance du Conseil d'Administration.

A) COMPOSITION

Nom et prénom	Fonction	Année de 1 ^{ère} nomination / Date d'expiration des mandats	Fonctions exercées dans d'autres sociétés
KOHLER Gilles	Président Directeur Général	1985 AGO 2009	Président du Conseil d'Administration : • COMPAGNIE INDUSTRIELLE DE DELLE Administrateur des sociétés : • HI-SHEAR Corporation (USA) • HI-SHEAR Automotive (USA) • I. F. C. (Immeubles de Franche-Comté) Représentant permanent des sociétés: • LISI AEROSPACE au Conseil d'Administration de BLANC AERO Industries • LISI AEROSPACE au Conseil d'Administration d'EUROFAST Membre du Comité de direction : • LISI AUTOMOTIVE SAS • LISI AUTOMOTIVE Former SAS • LISI AUTOMOTIVE Rapid SAS • LISI AUTOMOTIVE Gradel SAS • LISI AUTOMOTIVE Gervais-Le-Pont SAS • LISI COSMETICS SAS • LISI AEROSPACE SAS • BLANC AERO Technologies SAS
VIELLARD Emmanuel	Vice-Président	2000 AGO 2007	Président du Conseil d'Administration : • FINANCIERE VIELLARD S.A. Président du Comité de Direction : • LISI AEROSPACE SAS • BLANC AERO Technologies SAS Directeur Général : • VIELLARD MIGEON & Cie Administrateur des sociétés : • BLANC AERO Industries • BLANC AERO Industries (UK) • EUROFAST • COMPAGNIE INDUSTRIELLE DE DELLE • DE PRUINES INDUSTRIES • HI-SHEAR Corporation (USA) • RAPALA-VMC OYJ. (Finlande) • FSH WELDING GROUP Membre du Comité de direction : • LISI AUTOMOTIVE SAS • LISI AUTOMOTIVE Former SAS • LISI AUTOMOTIVE Rapid SAS • LISI AUTOMOTIVE Gradel SAS • LISI AUTOMOTIVE Gervais-Le-Pont SAS • LISI COSMETICS SAS Autres Fonctions : • Juge au Tribunal de Commerce de Belfort

Nom et prénom	Fonction	Année de 1 ^{ère} nomination / Date d'expiration des mandats	Fonctions exercées dans d'autres sociétés
PEUGEOT Christian	Administrateur	2003 AGO 2007	Président du Conseil d'Administration de : • LA FRANCAISE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES Vice Président : • Football Club Sochaux Montbéliard Administrateur des sociétés : • ETABLISSEMENTS PEUGEOT FRERES • SOCIETE FONCIERE FINANCIERE ET DE PARTICIPATION Directeur Marketing et Qualité : • AUTOMOBILES PEUGEOT
BURRUS Roland	Administrateur	1984 AGO 2009	Président : • SYNDICAT DES PROPRIETAIRES FORESTIERS SYLVICULTEURS DE LA HAUTE-SAONE ET DU TERRITOIRE DE BELFORT Vice-Président : • CENTRE REGIONAL DE LA PROPRIETE FORESTIERE DE FRANCHE-COMTE • I.D.F. (Institut pour le Développement Forestier) Associé-Gérant : • GROUPEMENT FORESTIER DE SAINT-ANDRE • CLARTUS • SARL LA BRUNELLIERE Administrateur : • FORETS COMTOISES • FEDERATION NATIONALE DES SYNDICATS DE PROPRIETAIRES FORESTIERS SYVICULTEURS • MOUVEMENT EUROPEEN PARIS OUEST • ASSOCIATION FUTAIE IRRÉGULIERE • COMITE NATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT DU BOIS
VIELLARD Christophe Représentant permanent de VMC au Conseil d'Administration de LISI	Administrateur	2000 AGO 2009	Gérant : • GROUPEMENT FORESTIER DES LOMONTS Vice-Président : • FINANCIERE VIELLARD • VIELLARD MIGEON & Cie Administrateur des sociétés : • COMPAGNIE INDUSTRIELLE DE DELLE • EUROSAGA • F.S.H. • RAPALA VMC OYJ. (FINLANDE) • SAINT-MENIN INVESTISSEMENTS • S. A. REBOUD ROCHE
KOHLER Jean-Philippe Représentant permanent de S.C CIKO au Conseil d'Administration de LISI	Administrateur	2002 AGO 2009	Président : • LISI AUTOMOTIVE SAS Directeur Général : • COMPAGNIE INDUSTRIELLE DE DELLE Administrateur des sociétés : • BLANC AERO Industries • EUROFAST

Gouvernement d'entreprise (suite)

Nom et prénom	Fonction	Année de 1 ^{ère} nomination / Date d'expiration des mandats	Fonctions exercées dans d'autres sociétés
			Membre du Comité de Direction : • LISI COSMETICS SAS • LISI AEROSPACE SAS Gérant des sociétés : • SC CIKO
PEUGEOT Thierry Représentant permanent de CID au Conseil d'Administration de LISI	Administrateur	1977 AGO 2007	Président du Conseil d'Administration : • IMMEUBLES & PARTICIPATIONS DE L'EST Président : • Conseil de Surveillance PEUGEOT SA Administrateur des sociétés : • COMPAGNIE INDUSTRIELLE DE DELLE • ETABLISSEMENTS PEUGEOT FRERES • LA FRANCAISE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES • SAPAR • SOCIETE FONCIERE FINANCIERE ET DE PARTICIPATION • FAURECIA
LEBARD Pascal	Administrateur	2002 AGO 2008	Président Directeur Général : • CODEM Directeur : • EXOR Président du Conseil de Surveillance : • MICEL • CLUB MEDITERRANEE
ANDRE Eric	Administrateur	2002 AGO 2008	Directeur Général : • CLINVEST Administrateur : • R.DI GIOIA Cie

B) MISSIONS ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Lors de sa séance du 1^{er} mars 2004, le Conseil d'Administration de LISI a arrêté les termes d'une Charte de gouvernement d'entreprise qui expose les règles de conduite applicables à tous les membres et participants du présent Conseil. Cette Charte est un document exclusivement interne qui ne peut avoir pour effet de se substituer aux statuts ni aux dispositions relevant du droit des sociétés commerciales.

LES MISSIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration de LISI est une instance collégiale qui représente collectivement l'ensemble des actionnaires et à qui s'impose l'obligation d'agir en toutes circonstances dans l'intérêt social de l'entreprise. En exerçant ses prérogatives légales, sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'ac-

tionnaires et dans la limite de l'objet social, le Conseil se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

D'une manière générale, le Conseil d'Administration remplit 4 missions principales :

- Il arrête la stratégie de l'entreprise ;
- Il désigne les mandataires sociaux chargés de gérer l'entreprise dans le cadre de cette stratégie et choisit le mode d'organisation approprié (dissociation des fonctions de président et de directeur général ou cumul de ces fonctions) ;
- Il contrôle la gestion de la société ;
- Il veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés, à travers les comptes ou à l'occasion d'opérations importantes.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Le Conseil d'Administration veillera que sa composition comme l'organisation de ses travaux sont représentatives de la structure de l'actionnariat de LISI.

Il peut décider de la création de Comités chargés d'étudier les questions qu'il soumet, pour avis, à leur examen. Il fixe la composition et les attributions des Comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité.

LA DÉONTOLOGIE DE L'ADMINISTRATEUR

Chaque administrateur doit se considérer comme le représentant de l'ensemble des actionnaires et se comporter comme tel dans l'exercice de ses fonctions.

Lors de sa séance du 1^{er} mars 2004, le Conseil d'Administration de LISI a jugé bon de ne pas établir de différenciation entre les administrateurs, qu'ils soient mandataires sociaux ou non, administrateurs d'une société mère ou non, directement ou indirectement lié à la Société ou à ses filiales par un lien économique ou non. Le Conseil considère en effet que le choix d'un de ses membres est fondé sur la seule compétence de celui-ci et sur son apport actif à ses travaux.

Avant d'accepter ses fonctions, l'administrateur s'assurera qu'il a pris connaissance des obligations générales et particulières attachées au mandat d'administrateur. Les statuts de LISI et la présente charte lui seront remis préalablement à son entrée en fonction. L'acceptation du mandat d'administrateur entraîne l'adhésion à cette charte.

Chaque membre du Conseil d'Administration consacre à la préparation des séances du Conseil, ainsi que celles des Comités auxquels le cas échéant il siège, le temps nécessaire à l'examen des dossiers qui lui ont été adressés. Il peut demander au Président tout complément d'informations dont il estime avoir besoin pour accomplir sa mission.

L'administrateur doit être assidu et participer à toutes les réunions du Conseil ou des Comités auxquels il appartient. Un calendrier prévisionnel des réunions du Conseil sera établi chaque fin d'année pour l'année suivante.

L'administrateur fera part au Conseil d'Administration de toute situation de conflit d'intérêt, même potentiel, avec LISI. Il s'abstient de participer au vote de la délibération correspondante.

La participation directe ou indirecte d'un membre du Conseil d'Administration à une opération à laquelle LISI est directement intéressé ou dont il a connaissance en tant que membre du Conseil, doit être portée à la connaissance du Conseil préalablement à son dénouement.

LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur convocation de son Président ou, à défaut, par l'un des Vice-Président qu'il a désigné.

Sauf cas exceptionnel, la convocation aux réunions se fera par écrit et sera envoyée aux membres du Conseil dans un délai de deux semaines précédant celles-ci. Seront joints à cette convocation les documents relatifs aux sujets figurant à l'ordre du jour de la réunion qui permettront aux membres du Conseil de porter un jugement fondé sur leurs enjeux.

Les membres du Conseil d'Administration ont le droit de se faire représenter par un de leur collègue au moyen d'un pouvoir écrit. Un membre du Conseil d'Administration ne peut représenter qu'une seule personne au cours d'une même réunion.

Pour la validité des délibérations du Conseil d'Administration, le nombre des membres présents doit être au moins égal à la moitié du total des membres.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage égal des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

Pour une bonne pratique de gouvernement d'entreprise, le Conseil procèdera une fois par an à l'évaluation de sa capacité à répondre aux attentes des actionnaires qui lui ont donné mandat d'administrer la société, en passant en revue périodiquement sa composition, son organisation et son fonctionnement. Il vérifiera en particulier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le Conseil d'Administration représente l'ensemble des actionnaires. Il répond collectivement de l'exercice de ses missions devant l'Assemblée Générale envers laquelle il assume les responsabilités légales essentielles.

Gouvernement d'entreprise (suite)

Les opérations d'importance véritablement stratégique telles que les décisions d'acquisition ou de cession, les investissements de croissance organique ou encore les opérations de restructuration interne présentant un caractère significatif doivent être examinés par le Conseil d'Administration pour approbation.

LES OBLIGATIONS DES ADMINISTRATEURS

Chaque membre du Conseil d'Administration détient en son nom propre et pendant la durée de son mandat le nombre minimal d'une action LISI.

Les administrateurs, que ce soit à titre personnel ou par personne interposée, s'abstiendront d'effectuer des opérations sur les titres de la société LISI, y compris les dérivés, dans la mesure où ils disposent de par leurs fonctions d'informations non encore rendues publiques et qui pourraient influencer la valorisation du titre en bourse.

C) COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS

Le Comité des Rémunérations est chargé :

- de fixer les règles de rémunération globale (salaires fixes et primes variables de toute nature) :
 - des membres de la Direction Générale de la Société LISI (Président du Conseil d'Administration, Directeur Général et Directeurs Généraux Délégués) ;
 - des directeurs généraux des Divisions de LISI ; et de contrôler l'application annuelle de ces règles.
- de conseiller le Président-Directeur Général de LISI dans la politique de rémunération des cadres dirigeants de chaque filiale du groupe. A ce titre, le Comité des Rémunérations soumet au Conseil toute proposition destinée à la motivation et à l'intéressement des cadres dirigeants du groupe, en particulier concernant la politique de la société en matière de « stocks options », leurs modalités et leurs conditions d'attribution.

Il présente également ses recommandations en matière de montant et barème de répartition des jetons de présence alloués aux administrateurs et aux membres des Comités du Conseil.

Le Comité des Rémunérations se compose de 3 membres au moins et de 5 membres au plus dont la majorité ne peut être constituée de mandataires sociaux. Les membres de ce Comité sont Messieurs Eric ANDRE, Gilles KOHLER et Thierry PEUGEOT.

Les membres mandataires sociaux ne prennent pas part au vote lorsque le Comité délibère sur leurs

propres rémunérations ou sur des systèmes d'intéressement dont ils pourraient bénéficier le cas échéant.

Le Comité se réunit au minimum deux fois par an. Ses travaux font l'objet d'un compte-rendu écrit qui permet au Conseil d'être pleinement informé, facilitant ainsi les délibérations de celui-ci.

Le Comité s'est réuni deux fois au cours de l'exercice 2003 et tous ses membres étaient présents. Il a présenté au Conseil ses recommandations sur les points suivants :

- les modalités d'attribution d'options d'achats d'actions aux mandataires sociaux et au personnel du groupe,
- les rémunérations fixes pour les membres de la Direction Générale de la Société LISI et les directeurs généraux des Divisions du groupe ainsi que les règles de calcul de la part variable attribuée à ceux-ci appelée Bonus sur Objectifs. Ainsi, pour l'exercice 2004, le Bonus des dirigeants du groupe LISI sera lié à l'évolution de l'Actif Net Réévalué pour une part majeure, le complément étant laissé à l'appréciation du Comité en fonction de la qualité des performances de l'exercice.

D) COMITÉ D'AUDIT

Le Comité d'Audit a pour mission principale :

- de procéder à l'examen des comptes et de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux de l'entreprise.
- de vérifier que les procédures internes de collecte et de contrôle des informations garantissent celles-ci. A ce titre, le Comité d'Audit analyse et suit la gestion du risque par l'entreprise. Il émet un avis sur le processus de contrôle des comptes, évalue l'indépendance des commissaires aux comptes et prend connaissance des observations des auditeurs sur les états financiers.

Le Comité d'Audit pilote la procédure de sélection des commissaires aux comptes et soumet au Conseil le résultat de cette sélection. Lors de l'échéance de leur mandat, la sélection ou le renouvellement des commissaires aux comptes doivent être précédés, sur décision du Conseil, d'un appel d'offres supervisé par le Comité d'Audit. Le Comité se fait communiquer les honoraires versés par la société et son groupe au cabinet et au réseau des commissaires et s'assure que leur montant et la part qu'ils représentent dans le chiffre d'affaires du cabinet et du réseau ne sont pas de nature à porter atteinte à leur indépendance.

Le Comité d'Audit se compose de 3 membres au moins et de 5 membres au plus dont la majorité ne peut être constituée de mandataires sociaux. Les membres de ce Comité sont Messieurs Pascal LEBARD, Christophe VIELLARD et Emmanuel VIELLARD.

Il se réunit préalablement aux séances du Conseil d'Administration chargé d'arrêter les comptes annuels ou semestriels.

Les commissaires aux comptes sont convoqués afin de participer à cette réunion préparatoire.

L'examen des comptes par le Comité d'Audit doit être accompagné d'une note des commissaires aux comptes soulignant les points essentiels non seulement des résultats, mais aussi des options comptables retenues ainsi que d'une note de la société décrivant son exposition aux risques et ses engagements hors bilan significatifs.

Le Comité s'est réuni deux fois au cours de l'exercice 2003 et tous ses membres étaient présents. Il a enten-

du les Commissaires aux Comptes sur la réalisation de leur mission et a reçu une information de la Direction Générale de la société sur les procédures internes. Les informations relatives au périmètre de consolidation, aux risques hors bilan décrits en annexe aux comptes consolidés ont été transmises au Comité d'Audit qui a rendu compte de ses travaux au Conseil d'Administration.

II - RÉMUNÉRATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

A) LES JETONS DE PRÉSENCE

Les travaux des administrateurs sont rémunérés par les jetons de présence aux séances du Conseil d'Administration et des Comités auxquels ils siègent. Pour l'exercice 2003, ils se sont élevés à 52 875 € et le taux de participation a été de 88 %.

B) RÉMUNÉRATION VERSÉE AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET ACTIONS LISI DÉTENUES AU 31 DÉCEMBRE 2003

Mandataire social	Mandat	Rémunération versée par LISI (a)	Nombre d'actions LISI détenues par les mandataires	
			Personnes physiques	Personnes morales
(en milliers d'euros)				
Gilles Kohler	Président Directeur Général	229,3	3 456	
Emmanuel Viellard	Vice-Président	205,4	4 835	
Christian Peugeot	Administrateur	1,1		
Roland Burrus	Administrateur	3,4	3 240	
Christophe Viellard	Représentant permanent de VMC	6,7	280	664 675
Jean-Philippe Kohler	Représentant permanent de S.C. CIKO	162,0	685	15 153
Thierry Peugeot	Représentant permanent de CID	4,5		5 928 725
Pascal Lebard	Administrateur	5,6	10	
Eric André	Administrateur	6,7	5	
TOTAL		624,7	12 511	6 608 553

(a) Les rémunérations versées par LISI comprennent les rémunérations brutes totales, les primes, avantages de toutes natures et jetons de présence versés durant l'exercice à chaque mandataire social au titre d'un contrat de travail ou de leur mandat social.

Aucune rémunération au titre de leurs fonctions exercées dans LISI n'est versée par les sociétés holding actionnaires de LISI aux mandataires sociaux de cette société.

C) PLANS D'OPTIONS SUR ACTIONS

La société LISI a ouvert depuis 1995 des plans d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions

LISI au bénéfice des membres du personnel de LISI ou de ses filiales, ainsi qu'au bénéfice des mandataires sociaux. Sur les plans en cours au 31 décembre 2003, les options sont exerçables quatre ans après la date d'attribution pendant un délai de quatre à cinq ans selon les plans. Les options attribuées sont annulées en cas de démissions ou de licenciements ou lorsque le délai d'exercice est expiré.

Gouvernement d'entreprise

(suite)

Plans en cours au 31 décembre 2003 :

Date Assemblée Générale Conseil d'Administration	Catégorie (a) N° de plan	Nombre d'options attribuées	Dont mandataires sociaux	Dont membres du Comité de Direction	Dont 10 premiers salariés	Nombre de salariés	Période d'exercice	Prix de souscription ou d'achat	Options souscrites au 31/12/2003	Options annulées	Options restantes au 31/12/2003
Autorisation du 20.05.1999											
15.12.1999	A Plan n° 1	125 000	13 000	43 500	10 500	39	16.12.2004 14.12.2007	22,70 €	Néant	37 000	88 000
Autorisation du 28.02.2001											
01.03.2001	A Plan n° 2	34 700		5 500	6 500	20	02.03.2005 28.02.2009	27,82 €	Néant	10 200	24 500
Autorisation du 28.02.2001											
06.12.2001	A Plan n° 3	39 500	10 000	34 500	10 000	11	07.12.2005 05.12.2009	18,81 €	Néant	5 000	34 500
Autorisation du 28.02.2001											
25.06.2003	A Plan n° 4	163 000	10 000	47 500	12 500	93	26.06.2007 24.06.2011	20,33 €	Néant	6 000	157 000

(a) A = achat, S = souscription.

Options attribuées ou exercées au cours de l'exercice 2003 :

Au cours de l'année 2003, Le Conseil d'Administration du 25 juin 2003 a attribué 163 000 options d'actions LISI au titre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 28 février 2001. Ces options sont exerçables du 24 juin 2007 au 25 juin 2011 au prix de 20,33 €.

Options d'achat d'actions consenties à chaque mandataire social en 2003	Options d'achat d'actions levées par chaque mandataire social en 2003	Nombre d'actions attribuées	Nombre d'actions levées	Prix d'exercice	Date d'échéance
Gilles Kohler		5 000		20,33 €	24.06.2007
Emmanuel Viellard		5 000		20,33 €	24.06.2007

III - COMPOSITION DE L'ACTIONNARIAT

A) ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DU CAPITAL DE LSI ET DES DROITS DE VOTE AU 31 DÉCEMBRE 2003

Libellés	2003			2002			2001		
	en % du capital	en % de droit de vote	en nombre d'actions	en % du capital	en % de droit de vote	en nombre d'actions	en % du capital	en % de droit de vote	en nombre d'actions
CID	60,1	73,2	5 928 725	60,1	72,5	5 928 725	60,1	72,2	5 928 725
VMC	6,7	8,2	664 675	6,7	8,1	664 675	6,7	8,1	664 675
Autres mandataires sociaux	0,3	0,2	27 764	0,3	0,2	25 188			
TOTAL MANDATAIRES	67,1	81,6	6 621 164	67,1	80,8	6 618 588	66,8	80,3	6 593 400
Dont dirigeants	0,08	0,10	8 291	0,10	0,06	9 990			
Suez Industries							1,8	2,2	175 000
FFP	5,0	3,1	494 000	5,0	3,1	494 000			
Auto-détenues	3,4		336 275	2,7		269 858	2,7		266 153
Salariés	0,9	0,6	88 000	0,8	0,5	77 584	0,6	0,4	59 300
Public	23,6	14,7	2 327 399	24,4	15,6	2 406 808	28,1	17,1	2 772 985
Total Général	100,0	100,0	9 866 838	100,0	100,0	9 866 838	100,0	100,0	9 866 838

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement, indirectement ou de concert 3 % au plus du capital ou des droits de vote.

Aucun actionnaire n'a déclaré de franchissement de seuil compris entre 3 % et 5 % comme le prévoient les statuts.

B) ÉVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL ET DES PRIMES D'ÉMISSION

Date d'Assemblée Générale	Date de Conseil d'Administration	Nature des opérations	Augmentation (réduction) de capital en nominal	Augmentation (réduction) de capital en prime	Nombre de titres créés (diminués)	Valeur nominale de titres	Total des titres après émission	Capital après opération
Capital au 31/12/2003 : 19 733 676 € divisé en 9 866 838 actions de 2 € de nominal								
10/05/01	05/07/01	Conversion de capital social en € par prélèvement sur le compte "prime de fusion"	4 691 778,44 €	-	-	2 €	9 866 838	19 733 676 €
28/02/01	05/07/01	Augmentation de capital réservée aux salariés	626 330 FRF	8 999 781,19 FRF	62 633	10 FRF	9 866 838	98 668 380 FRF
18/05/95	03/03/00	Augmentation de capital consécutive à la levée d'options de souscription	915 000 FRF	5 772 003 FRF	91 500	10 FRF	9 804 205	98 042 050 FRF
18/05/95	04/03/99	Augmentation de capital consécutive à la levée d'options de souscription	147 500 FRF	930 459,50 FRF	14 750	10 FRF	9 712 705	97 127 050 FRF
13/05/98	14/05/98	Division de nominal des actions	-	-	7 758 364	10 FRF	9 697 955	96 979 550 FRF
8/05/95	13/03/97	Augmentation de capital consécutive à la levée d'options de souscription	12 500 FRF	78 852,50 FRF	250	50 FRF	1 939 591	96 979 550 FRF

Gouvernement d'entreprise (suite)

C) DIVIDENDES PAR ACTIONS

Le tableau ci-dessous résume le dividende versé par action sur les cinq derniers exercices :

Exercice	Nombre d'actions rémunérées	Dividende net	Avoir fiscal	Dividende brut
1999	9 592 610	0,61 €	0,30 €	0,91 €
2000	9 578 992	0,61 €	0,30 €	0,91 €
2001	9 520 289	0,62 €	0,31 €	0,93 €
2002	9 590 822	0,62 €	0,31 €	0,93 €
2003 ⁽¹⁾	9 866 838 ⁽²⁾	0,80 €	0,40 €	1,20 €

(1) Sous réserve de la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 mai 2004.

(2) Sous déduction des actions propres n'ayant pas droit à dividende .

La date de paiement des dividendes a été fixée le 14 mai 2004.

Nous vous rappelons que le délai de versement des dividendes est de 9 mois à compter de la date de clôture et le délai de prescription des dividendes non réclamés est de cinq ans à compter de la date de mise en paiement.

Personne assurant la responsabilité du document de référence

1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

M. Emmanuel VIELLARD
Vice-Président Directeur Général

2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

« A ma connaissance, les données du présent document sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives du groupe LISI ; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Paris, le 8 avril 2004,



Emmanuel VIELLARD
Vice Président-Directeur Général

3. ATTESTATION DES RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société LISI et en application du règlement COB 98-01, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le présent document de référence.

Ce document de référence a été établi sous la responsabilité de Monsieur Emmanuel VIELLARD, Vice-Président Directeur Général. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document de référence, afin d'identifier, le cas échéant, les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission. Le présent document ne contient pas d'informations financières prévisionnelles résultant d'un processus d'élaboration structuré.

Les comptes annuels et les comptes consolidés des exercices clos les 31 décembre 2001, 2002, et 2003 arrêtés par le Conseil d'Administration, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes de la profession applicables en France, et ont été certifiés sans réserve ni observation.

Paris et Montbéliard, le 8 avril 2004
Les Commissaires aux Comptes



Serge CLERC



Philippe DABEL



Marie GUILLEMOT

En application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, et qui s'appliquent pour la première fois à l'exercice clos le 31 décembre 2003, nos rapports sur les comptes de cet exercice contiennent les éléments d'information suivants. Ces éléments contribuent à l'opinion exprimée ci-dessus portant sur les comptes pris dans leur ensemble et ne constituent pas des réserves ou des observations ni une assurance spécifique sur chacune des rubriques mentionnées.

Dans notre rapport sur les comptes annuels :

- L'actif de votre société est essentiellement composé de titres de participation. Nous avons vérifié que les valeurs d'inventaire sont au moins égales aux valeurs comptables.

Dans notre rapport sur les comptes consolidés :

- En ce qui concerne les survaleurs et les marques, nous avons apprécié les données et le bien fondé des hypothèses sur lesquelles se basent leurs estimations, revu les tests de dépréciation mis en œuvre le cas échéant conformément à la note 2 de l'annexe.
- S'agissant des provisions pour risques et charges, nous avons apprécié les modalités de détermination de ces provisions, revu les bases, notamment les évaluations externes réalisées en matière d'engagements de retraite.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes présentés dans ce document de référence.

Commissaires aux comptes

	Date de 1 ^{ère} nomination	Date d'expiration des mandats	
COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES	Exercice	Exercice	Année AGO
Serge CLERC 4B Avenue Chabaud Latour – BP 295 25205 MONTBELIARD Cedex Membre du réseau EXCO	1993	2004	2005
RSM SALUSTRO REYDEL représenté par Marie GUILLEMOT et Philippe DABEL 8 Avenue Delcassé 75378 PARIS Cedex 08 Membre du réseau RSM International et RSA Partenaires	1999	2004	2005
COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS	Exercice	Exercice	Année AGO
Jean-François CALAME 4B Avenue Chabaud Latour - BP 295 25205 MONTBELIARD Cedex Membre du réseau EXCO	1993	2004	2005
Jean-Claude REYDEL 8 Avenue Delcassé 75378 PARIS Cedex 08 Membre du réseau RSM International et RSA Partenaires	1999	2004	2005

Honoraires des commissaires aux comptes :

(exercices couverts 2002-2003)

(en milliers d'euros)	RSM Salustro Reydel		Serge CLERC		Auditeurs Etrangers		Sécafi Alpha ⁽¹⁾	
	Montant		Montant		Montant		Montant	
	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	83	77	105	103	288	268	-	-
Missions accessoires	14	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	97	77	105	103	288	268	-	-
Autres prestations	-	-	-	-	-	-	91	124

N. B. : En France, la revue fiscale est effectuée par le Bureau Francis LEFEBVRE, dont les honoraires ne figurent pas dans ce tableau.

(1) Comité de Groupe

Table de concordance de l'*AMF*

Afin de faciliter la lecture du rapport annuel enregistré comme document de référence, la table thématique suivante permet d'identifier les principales informations requises par l'*AMF* dans le cadre de ses règlements et instructions d'application.

INFORMATIONS	PAGES
ATTESTATION DES RESPONSABLES	
• Attestation des responsables du document	90 - 91
• Attestation des contrôleurs légaux des comptes	61 - 71 à 73 - 76
• Politique d'information	27
RENSEIGNEMENT DE CARACTÈRE GÉNÉRAL	
CAPITAL :	
• Particularités (limitation à l'exercice des droits de vote ...)	68 - 80 - 81
• Capital autorisé non émis	81
• Capital potentiel	
• Tableau d'évolution du capital sur 5 ans	89
MARCHÉ DES TITRES :	
• Tableau des évolutions des cours et volumes sur 18 mois	26
• Dividendes	63 - 67 - 77 - 78 - 90
CAPITAL ET DROITS DE VOTE	
• Répartition actuelle du capital et des droits de vote	81
• Evolution de l'actionnariat	89
• Pacte d'actionnaires	81
ACTIVITÉ DU GROUPE	
• Organisation du groupe (information sur les filiales, relations mère et filiales)	12 à 17 - 68
• Chiffres clés du groupe	4 - 5
• Informations chiffrées sectorielles (par activité, par zone géographique ...)	46 à 51
• Marchés et positionnement concurrentiel de l'émetteur	12 à 17
• Politique d'investissements	20
• Indicateurs de performance (création de valeur pour l'entreprise ...)	24 - 25
ANALYSE DES RISQUES DU GROUPE	
• Facteurs de risques (marché, juridiques, industriels et environnementaux particuliers)	57 - 60
• Assurances et couvertures des risques	57
PATRIMOINE, SITUATION FINANCIÈRE ET RÉSULTATS	
• Comptes consolidés et annexes	30 à 60
• Engagements hors bilan	56 - 57
• Honoraires des commissaires aux comptes et des membres et de leurs réseaux	93
• Ratios prudentiels réglementaires (banques, assurances, courtiers)	59
• Comptes sociaux et annexes	62 à 79
ORGANE D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTRÔLE	
• Composition des organes	2
• Gouvernement d'entreprise	82 à 90
• Rémunération des mandataires sociaux et programmes de stock options	87 - 88
• Options consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux	88
• Plans de stock options et de BSPCE	88
• Conventions réglementées	88 - 94
ÉVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES	
• Évolution récente	
• Perspectives	31 à 34

Glossaire

Correspond aux termes qui figurent en italique dans le corps du présent document.

ACE : Amélioration Continue vers l'Excellence.

ADR : Accord européen sur le Transport des Matières Dangereuses par la Route.

AFEI : Association Française des Entreprises d'Investissement.

AMF : Autorité des Marchés Financiers.

ATEX : Atmosphère Explosive.

BFR : Besoin en Fond de Roulement.

B.U. :

B.U. Business Units : Unité d'affaires.

B.U. Airframe Europe : B.U. Cellules Europe.

B.U. Airframe USA : B.U. Cellules USA.

B.U. Engines and Criticals : B.U. Moteurs et Pièces Critiques.

B.U. Specialty Fasteners : B.U. Produits Spéciaux.

B.U. Racing : B.U. Compétition Automobile.

CAF : Capacité d'Autofinancement.

Capitaux engagés : Capitaux Propres + Endettement Financier Net.

Cellule " fast track " : Cellule à délai court

CNC : Comité National de la Comptabilité.

COV : Composants Organiques Volatils.

CRBF : Comité de la Réglementation Bancaire et Financière.

CRC : Comité de Réglementation Comptable.

CSTMD : Conseillers à la Sécurité pour le Transport des Matières Dangereuses.

EBIT : Résultat d'exploitation diminué de la participation des salariés.

EBITDA : EBIT augmenté des dotations aux amortissements et provisions d'exploitation et diminué des reprises de provisions d'exploitation.

EFN : Endettement Financier Net.

ETP : Equivalent temps plein.

FCPE : Fonds Commun de Placement Entreprise.

Flux net sur l'activité : Flux de trésorerie provenant de l'exploitation = CAF + Variation des BFR d'exploitation.

Free Cash Flow (FCF) : Capacité d'Autofinancement diminuée des variation des Stocks, des BFR et des Investissements Industriels nets.

GEARING : rapport entre l'Endettement Financier Net et les Capitaux Propres.

LSF : Loi de Sécurité Financière.

MV : Moins-Value.

PASE : Plans d'Amélioration Sécurité Environnement.

PCB : les Polychlorobiphényles plus connus sous la dénomination de pyralène, arochlor ou askarel.

PEG : Plan d'Epargne Groupe.

PV : Plus-Value.

Retour sur capitaux investis (ROCE) : rapport entre l'EBIT et la moyenne des Capitaux engagés des années N et N-1.

Retour sur capitaux propres (ROE) : rapport entre le Résultat Net et les Capitaux Propres.

Taux de rotation du capital flottant : rapport entre les volumes annuels échangés et le nombre de titres du flottant.

TRS : Taux de Rendement Synthétique (rapport entre les heures machines travaillées et les heures totales disponibles).

VNC : Valeur Nette Comptable.



« En application de son règlement N° 98-01, l'Autorité des Marchés Financiers a enregistré le présent document de référence, le 9 avril 2004 sous le N° R.04-0050.

Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet enregistrement, effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de la société, n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés. »

LISI

Tour Gamma «A » - 193 Rue de Bercy
F - 75582 PARIS CEDEX 12
Direction Générale
Espace Vauban - Boulevard Richelieu
BP 431 - 90008 BELFORT CEDEX
Tél : 03 84 57 00 77
Fax : 03 84 57 02 00
Site Internet : www.lisi-group.com

LISI AEROSPACE

Tour Gamma «A » - 193 Rue de Bercy
F - 75582 PARIS CEDEX 12
Tél : 01 44 67 85 85
Fax : 01 44 67 86 07
Site Internet : www.lisi-aerospace.com

LISI AUTOMOTIVE

28, Faubourg de Belfort - BP 19
F - 90101 DELLE CEDEX
Tél : 03 84 58 63 00
Fax : 03 84 58 63 02
Site Internet : www.lisi-automotive.com

LISI COSMETICS

Tour Gamma «A » - 193 Rue de Bercy
F - 75582 PARIS CEDEX 12
Tél : 01 43 07 98 50
Fax : 0143 43 65 93
Site Internet : www.lisi-cosmetics.com

LINK SOLUTIONS FOR INDUSTRY